

---

# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2012

---



2012

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1</b>	<b>Infractions selon la loi.....</b>	<b>8</b>
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi .....	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi .....	8
<b>2.2</b>	<b>Infractions du Code pénal (CP).....</b>	<b>9</b>
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP) .....	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	11
<b>2.3</b>	<b>Infractions selon la répartition géographique .....</b>	<b>12</b>
2.3.1	Code pénal (CP) .....	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par région .....	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune .....	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par région .....	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune .....	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par région .....	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par région.....	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune .....	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune .....	20
<b>2.4</b>	<b>Prévenus selon la loi.....</b>	<b>21</b>
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi .....	21
2.4.1.1	Code pénal (CP) .....	21
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	22
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	22
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour) .....	23
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour .....	24
2.4.3.1	Code pénal (CP) .....	25
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	26
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	26
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
2.4.4.1	Code pénal (CP) .....	27
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup) .....	27
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr) .....	28
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP) .....	28
<b>3</b>	<b>Partie détaillée.....</b>	<b>29</b>
<b>3.1</b>	<b>Infractions de violence.....</b>	<b>29</b>

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé .....	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées .....	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	33
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives .....	33
3.1.4.2	Lésions corporelles graves .....	33
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	34
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe .....	35
<b>3.2</b>	<b>Violences domestiques.....</b>	<b>36</b>
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	36
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	37
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	38
<b>3.3</b>	<b>Infractions contre l'intégrité sexuelle.....</b>	<b>39</b>
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	39
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	39
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit .....	40
<b>3.4</b>	<b>Infractions contre le patrimoine.....</b>	<b>41</b>
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	41
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions .....	42
<b>3.5</b>	<b>Brigandage.....</b>	<b>43</b>
3.5.1	Brigandage selon l'instrument .....	43
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions .....	43
<b>3.6</b>	<b>Vol.....</b>	<b>44</b>
3.6.1	Répartition selon le type de vol .....	44
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions .....	44
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit .....	45
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	45
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	46
<b>3.7</b>	<b>Vol de véhicule.....</b>	<b>47</b>
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	47
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions .....	47
<b>3.8</b>	<b>Dommmages à la propriété.....</b>	<b>48</b>
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte .....	48
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions .....	48
<b>3.9</b>	<b>Loi sur les stupéfiants (LStup).....</b>	<b>49</b>
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	49
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions .....	50
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction .....	51
3.9.3.1	Consommation par substances .....	51
3.9.3.2	Trafic par substances .....	52
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus .....	52
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus .....	52
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus .....	53

3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile .....	53
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution .....	54
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	55
<b>3.10</b>	<b>Loi sur les étrangers (LEtr).....</b>	<b>56</b>
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction .....	56
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions .....	57
<b>4</b>	<b>Évolution.....</b>	<b>58</b>
<b>4.1</b>	<b>Tableaux .....</b>	<b>58</b>
4.1.1	Infractions selon la loi .....	58
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions .....	59
4.1.3	Code pénal: Infractions par région .....	60
4.1.4	Code pénal: Infractions selon les communes.....	61
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	62
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par région.....	62
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes .....	63
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	64
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par région .....	64
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes .....	65
4.1.11	Infractions de violence .....	66
4.1.12	Infractions de violence domestique .....	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine .....	67
<b>4.2</b>	<b>Graphiques.....</b>	<b>68</b>
4.2.1	Infractions selon la loi .....	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres .....	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine .....	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
<b>5</b>	<b>Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....</b>	<b>72</b>
5.1	Événements cantonaux .....	72
5.2	Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR).....	73
<b>6</b>	<b>Glossaire méthodologique.....</b>	<b>74</b>
6.1	Introduction.....	74
<b>6.2</b>	<b>Définitions .....</b>	<b>74</b>
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	74
6.2.2	L'infraction.....	74
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue .....	74
6.2.4	La personne lésée .....	74
6.2.5	La population résidente permanente .....	74
6.2.6	Etat des communes .....	75
<b>6.3</b>	<b>Principes d'exploitation des données .....</b>	<b>75</b>

6.3.1	Statistique de sortie .....	75
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction .....	75
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	75
<b>6.4</b>	<b>Chiffres clés .....</b>	<b>75</b>
6.4.1	Chiffres absolus .....	75
6.4.2	Chiffres relatifs.....	75
6.4.3	Graphiques .....	76
<b>7</b>	<b>Index des tableaux.....</b>	<b>77</b>
<b>8</b>	<b>Index des figures.....</b>	<b>78</b>

# 1 Introduction

En 2012, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 12475 affaires (9'615 en 2011, +23%) comportant 19364 infractions, (16'744 en 2011,+ 14%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 72 (56 en 2011) dans le canton de Neuchâtel contre 62 au niveau Suisse (49 en 2011). Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2012 en est augmentation de 13% par rapport à l'année précédente, soit 16'624 contre 14'659 en 2011. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 32 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 96 pour 1000 habitants à Neuchâtel (85 en 2011) contre 79 en moyenne Suisse (71 en 2011).

Sur l'ensemble des infractions, 85.9% concernent le code pénal (81.5% au niveau Suisse), 10.9% la loi sur les stupéfiants (12.4% au niveau Suisse), 2.3% la loi sur les étrangers (4.9% au niveau Suisse) et 1.0% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (1.2% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

## Taux d'élucidation

Pour la quatrième fois, il est possible de déterminer la part des infractions élucidées au niveau national et cantonal. Il faut noter un taux d'élucidation des infractions au code pénal remarquablement élevé à Neuchâtel (39%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (27%).

On notera que ce taux est à nouveau en hausse (37 à 39%) par rapport à 2011 sans toutefois atteindre les taux des années précédents tant en Suisse qu'à Neuchâtel. Il est vraisemblable que cette baisse soit due au renforcement des droits de la défense induit par le nouveau code de procédure pénale fédérale et à l'augmentation nette du volume des affaires à traiter. Il est possible qu'à terme ce taux puisse s'approcher à nouveau des meilleurs taux atteints ceci par différentes mesures comme par exemple les techniques d'identification.

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 91% à Neuchâtel contre 83% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités de taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 26% (17% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 24% à Neuchâtel, contre 12% en moyenne nationale. Cette excellente performance peut s'expliquer par un facteur mesurable. Le service forensic de la police neuchâteloise se déplace le plus souvent possible sur les interventions et en 2012 a fait par ADN et empreintes digitales 516 hits soit près de 48 affaires sur 1000, plus de 2 fois la moyenne des autres cantons romands (23%). D'autres facteurs, non mesurables, sont la conduite cantonale de la police avec un très bonne coordination entre le judiciaire et la proximité, ainsi que le système d'information de la police neuchâteloise INFOPOL outil de base du policier neuchâtelois, qui facilite l'identification des récidivistes et l'analyse criminelle.

## Personnes prévenues

Environ la moitié des 2988 (2688 en 2011) prévenus d'infractions au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'il représente environ 1/3 de la population). 12% des prévenus sont mineurs (14% en 2011) et 22% sont des femmes (34% en 2011). Ces résultats confirment des observations bien connues en criminologie.

Au total, 369 mineurs (387 en 2011, 483 en 2010) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions d'importance mineure telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait. 51% des adultes (41% des mineurs) prévenus d'infractions au code pénal ont commis au moins 2 infractions et 8.1% (5.3% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 10 mineurs (dont 4 Suisse) et 89 adultes (dont 22 Suisses) que l'on peut considérer comme « hyperactifs » au sens du code pénal. Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (52%) (49% 2011) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (53%) (51% 2011) en légère progression. On constate que 77% des prévenus (62% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 7% (comme en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 17% des auteurs (18% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidante permanente neuchâteloise était d'environ 23% en 2010 (22% au niveau Suisse). Leur proportion parmi les prévenus est donc notablement supérieure à leur part dans la population. Ceci s'explique principalement par le fait que la fréquence du profil-type des délinquants (hommes de 18 à 35 ans à très faible revenu) est plus élevée dans les populations migrantes que parmi les nationaux.

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidante permanente. Sur Neuchâtel, les trois nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre et comme en 2011, portugaise (15% des auteurs étrangers), française (12%), et italienne (7%). Néanmoins, nous constatons les effets du printemps arabe sur la représentation d'autres nationalités qui apparaissent directement après les populations résidentes, comme la Tunisie (6%), l'Algérie (6%), le Maroc (5%). Viennent ensuite, la Roumanie et le Kosovo (4%). La Géorgie (3%) est en forte augmentation (35%) par rapport à 2011, phénomène suisse, en lien avec les vols par effractions dans les habitations.

### **Infractions de violence**

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 36 infractions (34 en 2011 et 36 en 2010). Nous constatons une stabilité des infractions avec violence grave sur ces trois dernières années comme nous constatons aussi une stabilité dans le domaine des violences domestiques (-16% en 2011, +12% en 2012), pour la Suisse (-4% en 2011, +6% en 2012).

### **Infractions contre l'intégrité sexuelle**

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (53 en 2012, 75 en 2011 et 59 en 2010) sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissent souvent et font partie du même cercle familial dans pratiquement la moitié des cas.

### **Infractions contre le patrimoine**

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (70% pour Neuchâtel et même 73% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols. Neuchâtel a enregistré en 2012 une forte augmentation des vols (hormis les vols de véhicules) – principalement des vols simples (+ 23%) constitué par les vols de téléphones portables et des vols par effractions (+15%) qui ont surtout touché les villas et les appartements.

### **Loi sur les stupéfiants**

2102 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (1500 en 2011). Le nombre est en augmentation et il s'explique en partie par la recrudescence des trafiquants de rue d'Afrique de l'Ouest sévissant dans notre canton et par les actions mises sur pied par la police pour combattre ce phénomène. Les régions où se trouvent des centres pour requérants sont des zones à risque élevé, les toxicomanes se déplaçant souvent à proximité pour aller se ravitailler. La consommation de chanvre reste l'addiction la plus fréquente suivie par celle des stimulants dont la cocaïne. Les cas de consommation d'opiacés ont légèrement diminué, ceci s'explique surtout par nos actions dans le milieu de la cocaïne. Nous n'avons pas de scène ouvertes. Par contre dans les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, des restaurants, des places ou parcs publics sont connus comme lieux de rencontre des toxicomanes. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2012. Seul le phénomène des trafiquants de rue de l'Afrique de l'Ouest s'est amplifié. Ces dealers n'hésitent pas à racoler à la recherche d'une nouvelle clientèle. En 2012, les affaires de trafic concernant ces vendeurs africains ont plus que triplé et les saisies réalisées d'élèvent à 1,6 kilo de cocaïne.

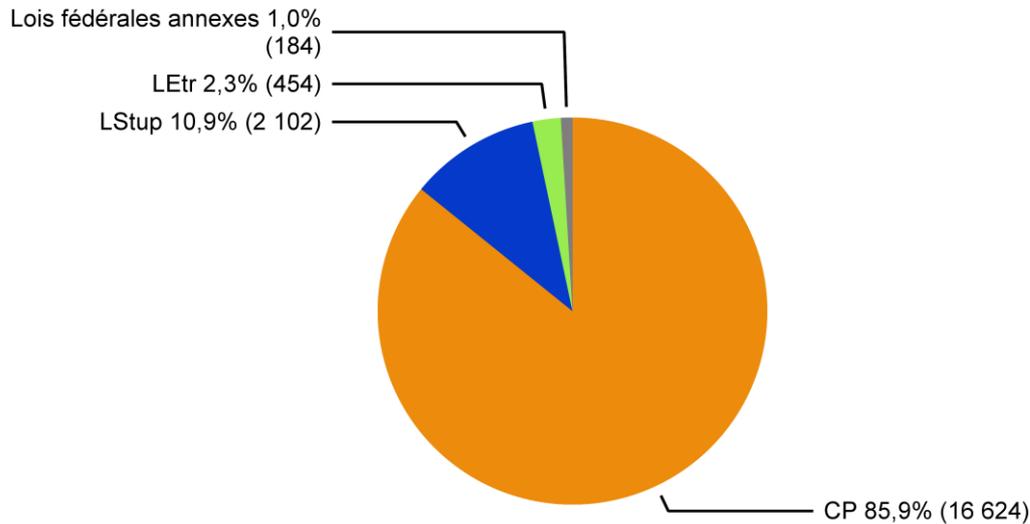
Des cambriolages, vols et brigandages continuent à être commis par certains toxicomanes pour financer leur consommation.

## 2 Aperçu

### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

##### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

#### 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

##### Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	14 659	37%	16 624	39%	13%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 500	100%	2 102	100%	40%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	389	100%	454	100%	17%
Autres lois fédérales annexes	196	98%	184	96%	-6%

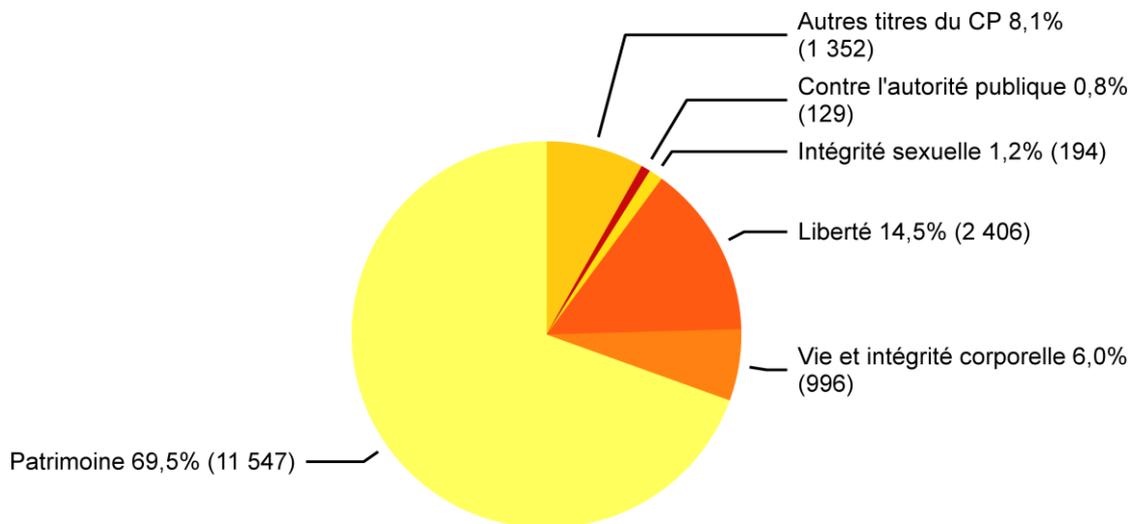
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

## 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

#### Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 2:** Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

## 2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>14 659</b>	<b>36,9%</b>	<b>16 624</b>	<b>39,2%</b>	<b>13%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>975</b>	<b>92,4%</b>	<b>996</b>	<b>92,0%</b>	<b>2%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	100,0%	1*	100,0%	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	7	85,7%	3	100,0%	-57%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	83,3%	6	66,7%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	197	91,4%	268	90,7%	36%
<b>Total patrimoine</b>	<b>10 062</b>	<b>21,6%</b>	<b>11 547</b>	<b>25,5%</b>	<b>15%</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 429	19,5%	6 555	24,5%	21%
dont vol par effraction	1 409	17,1%	1 615**	24,0%	26%
dont vol à l'arrachée	46	17,4%	51	19,6%	11%
Vol de véhicule	682	10,0%	642	8,7%	-6%
Brigandage (Art. 140)	63	30,2%	103	35,0%	63%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 855	20,1%	1 655	18,2%	-11%
Escroquerie (Art. 146)	146	60,3%	149	55,7%	2%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	50,0%	23	95,7%	188%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	43	100,0%	41	100,0%	-5%
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>736</b>	<b>91,2%</b>	<b>761</b>	<b>92,6%</b>	<b>3%</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	121	86,8%	110	86,4%	-9%
<b>Total liberté</b>	<b>2 062</b>	<b>48,0%</b>	<b>2 406</b>	<b>49,3%</b>	<b>17%</b>
Menaces (Art. 180)	617	95,8%	599	97,3%	-3%
Contrainte (Art. 181)	19	94,7%	24	95,8%	26%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	15	60,0%	6	66,7%	-60%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	91	93,4%	121	93,4%	33%
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>213</b>	<b>82,6%</b>	<b>194</b>	<b>84,5%</b>	<b>-9%</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	75	81,3%	53	84,9%	-29%
Viol (Art. 190)	18	94,4%	27	77,8%	50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	30,0%	15	80,0%	50%
Pornographie (Art. 197)	18	100,0%	14	85,7%	-22%
<b>Total danger collectif</b>	<b>96</b>	<b>69,8%</b>	<b>80</b>	<b>63,8%</b>	<b>-17%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	43	53,5%	26	30,8%	-40%
<b>Total autorité publique</b>	<b>175</b>	<b>98,3%</b>	<b>129</b>	<b>99,2%</b>	<b>-26%</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	65	98,5%	48	97,9%	-26%
<b>Total administration de la justice</b>	<b>75</b>	<b>100,0%</b>	<b>115</b>	<b>96,5%</b>	<b>53%</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	3	100,0%	16	93,8%	433%
Autres infractions du Code pénal	265	68,7%	396	80,6%	49%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

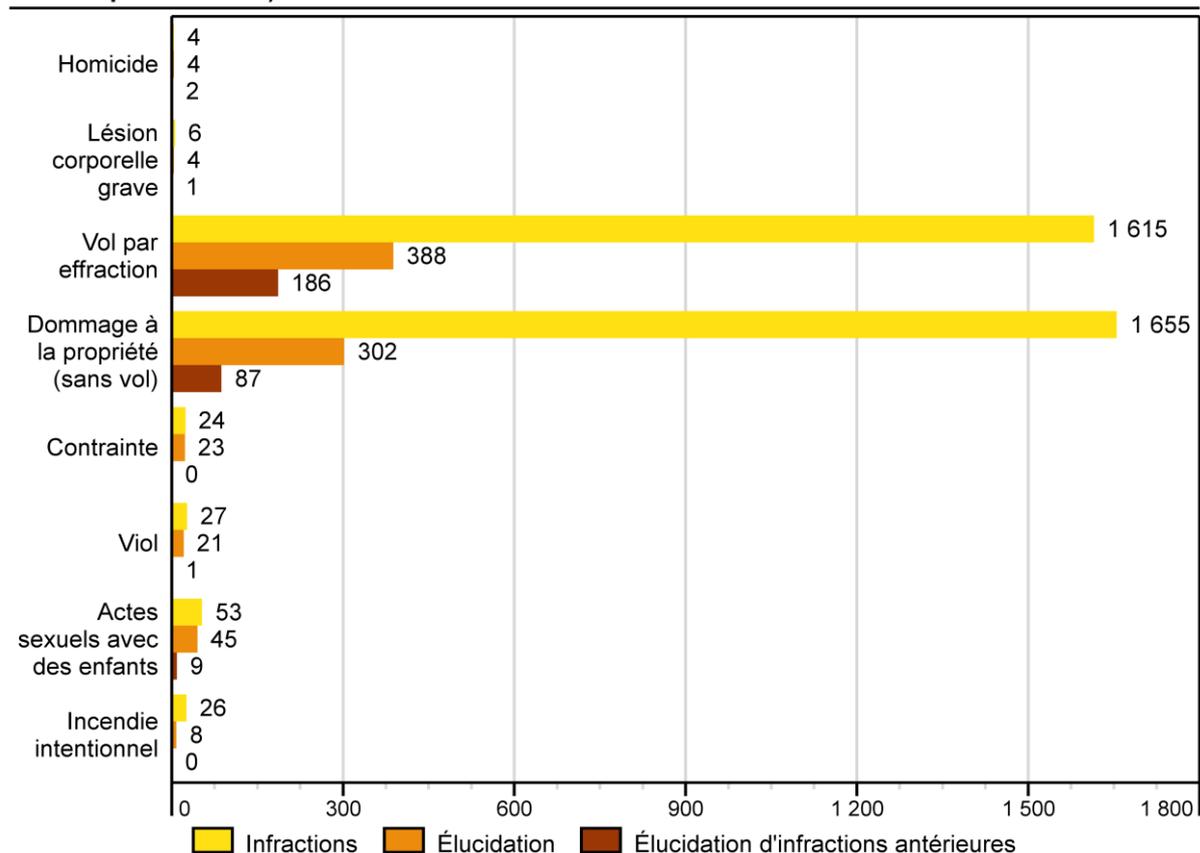
**Tableau 2:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

\* **Le nombre d'homicide consommé est 0**, pour des raisons techniques, un cas n'avait pas pu être pris en compte pour la statistique 2011.

\*\* **Le nombre de vols par effraction est de 1486**, pour des raisons techniques, 129 cas n'avaient pu être pris en compte par la SPC.

### 2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

#### Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 3:** Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

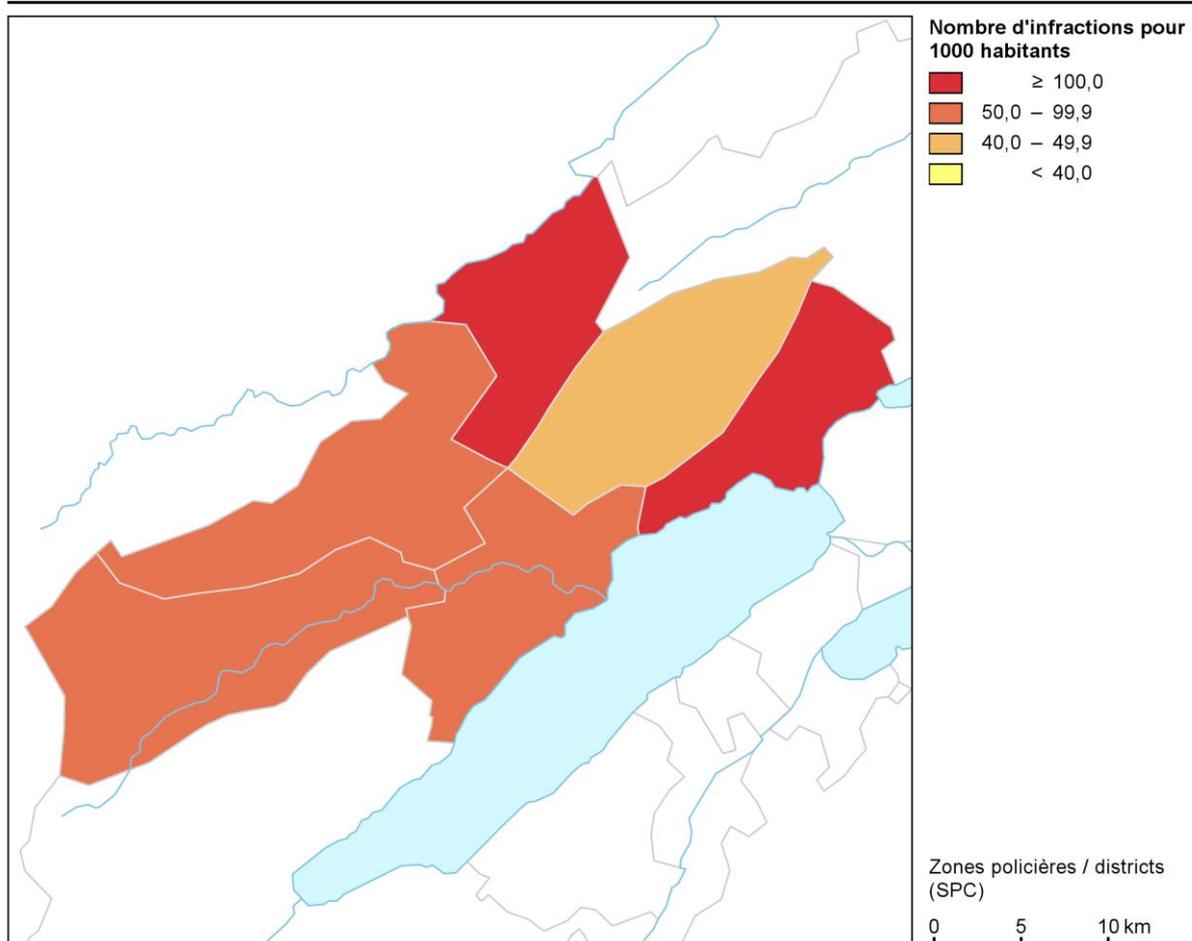
## 2.3 Infractions selon la répartition géographique

### 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

#### 2.3.1.1 Fréquence (‰) par région

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: PKS (2012), Statpop (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région

### 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par région

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

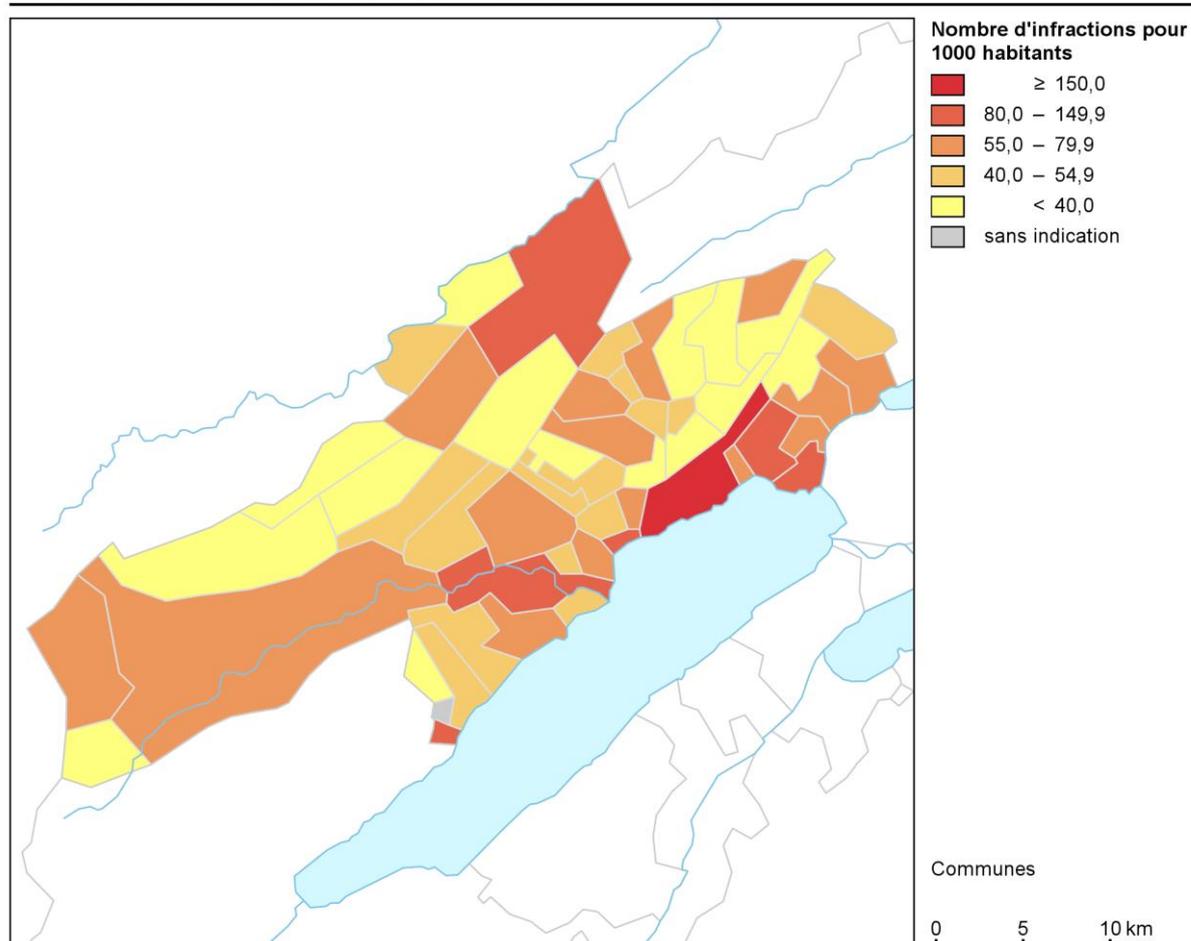
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	7 117	52 669	135,1	7 518	53 223	141,3	6%
La Chaux-de-Fonds	3 535	38 688	91,4	4 260	39 034	109,1	21%
Boudry	1 971	38 866	50,7	2 450	38 845	63,1	24%
Le Locle	882	14 099	62,6	902	14 108	63,9	2%
Val-de-Travers	653	11 932	54,7	817	11 980	68,2	25%
Val-de-Ruz	501	15 831	31,6	677	15 993	42,3	35%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

#### Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	3 517	37 504	93,8	4 241	37 843	112,1	21%
Neuchâtel	5 519	33 054	167,0	5 872	33 412	175,7	6%
Val-de-Travers	610	10 812	56,4	755	10 857	69,5	24%
Le Locle	759	10 049	75,5	742	10 077	73,6	-2%
Peseux	365	5 719	63,8	367	5 700	64,4	1%
Colombier (NE)	283	5 592	50,6	312	5 510	56,6	10%
Boudry	316	4 984	63,4	524	4 952	105,8	66%
La Tène	520	4 825	107,8	575	4 839	118,8	11%
Corcelles-Cormondrèche	192	4 624	41,5	237	4 657	50,9	23%
Cortailod	169	4 528	37,3	220	4 576	48,1	30%
Le Landeron	335	4 441	75,4	295	4 454	66,2	-12%
Bevaix	214	3 837	55,8	216	3 836	56,3	1%
Saint-Blaise	327	3 142	104,1	307	3 257	94,3	-6%
Hauterive (NE)	139	2 550	54,5	173	2 570	67,3	24%
Saint-Aubin-Sauges	106	2 428	43,7	105	2 419	43,4	-1%
Cernier	87	2 222	39,2	145	2 223	65,2	67%
Gorgier	65	1 922	33,8	84	1 936	43,4	29%
Cressier (NE)	164	1 901	86,3	142	1 908	74,4	-13%
Bôle	61	1 761	34,6	85	1 788	47,5	39%
Chézard-Saint-Martin	53	1 795	29,5	54	1 788	30,2	2%
Fontainemelon	74	1 647	44,9	85	1 625	52,3	15%
Dombresson	40	1 582	25,3	46	1 607	28,6	15%
Auvernier	130	1 597	81,4	197	1 589	124,0	52%
Cornaux	81	1 528	53,0	110	1 569	70,1	36%
Les Geneveys-sur-Coffrane	65	1 477	44,0	57	1 490	38,3	-12%
Les Ponts-de-Martel	33	1 264	26,1	56	1 254	44,7	70%
Savagnier	11	1 167	9,4	14	1 196	11,7	27%
Fontaines (NE)	40	1 105	36,2	54	1 132	47,7	35%
Les Brenets	57	1 089	52,3	59	1 106	53,3	4%
Rochefort	46	1 061	43,4	63	1 059	59,5	37%
La Sagne	10	957	10,4	18	967	18,6	80%
Lignièrès	27	957	28,2	43	960	44,8	59%
Les Hauts-Geneveys	34	859	39,6	56	909	61,6	65%
Fenin-Vilars-Saules	15	820	18,3	19	832	22,8	27%
Boudevilliers	20	785	25,5	51	754	67,6	155%
Coffrane	14	676	20,7	31	695	44,6	121%
Les Verrières	30	667	45,0	45	683	65,9	50%
La Brévine	25	655	38,2	9	643	14,0	-64%
Montmollin	12	546	22,0	26	568	45,8	117%
La Chaux-du-Milieu	1	464	2,2	11	467	23,6	1 000%
Autres communes	93	3 492	405,4	123	3 476	542,2	32%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

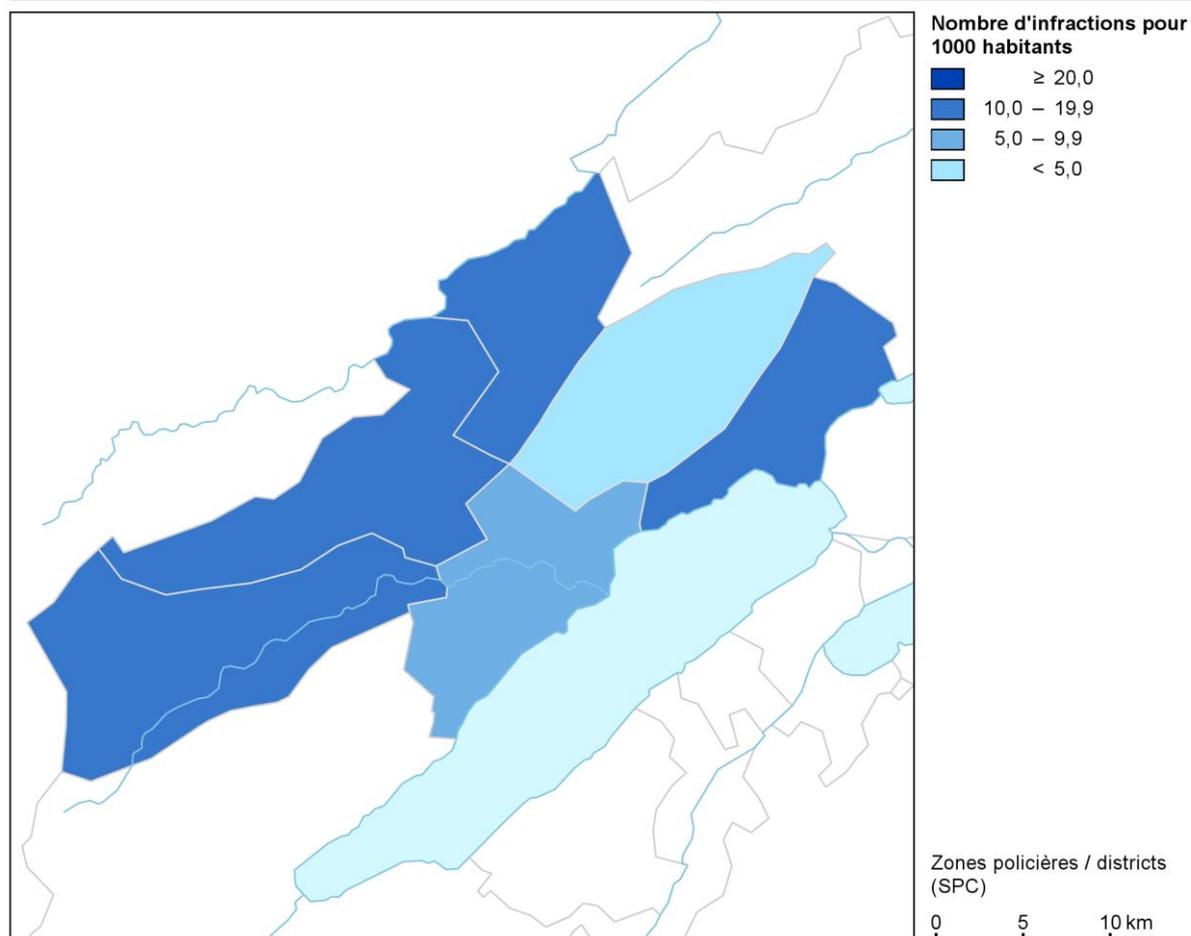
**Tableau 4:** Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

### 2.3.2.1 Fréquence (‰) par région

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

**Figure 6:** Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région

### 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par région

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

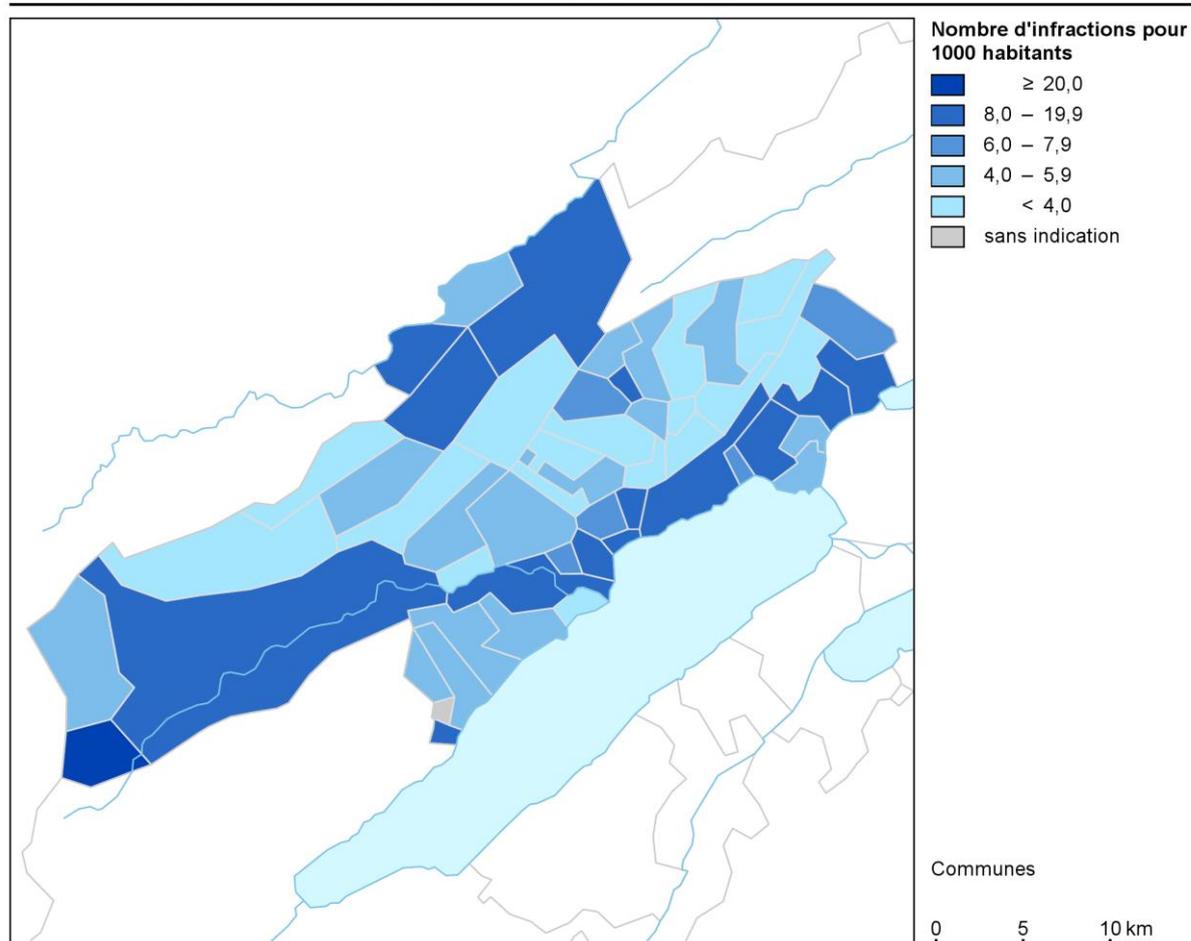
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	626	52 669	11,9	743	53 223	14,0	19%
La Chaux-de-Fonds	445	38 688	11,5	669	39 034	17,1	50%
Boudry	169	38 866	4,3	299	38 845	7,7	77%
Le Locle	108	14 099	7,7	185	14 108	13,1	71%
Val-de-Travers	69	11 932	5,8	132	11 980	11,0	91%
Val-de-Ruz	83	15 831	5,2	74	15 993	4,6	-11%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 5:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

**Figure 7:** Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	442	37 504	11,8	666	37 843	17,6	51%
Neuchâtel	500	33 054	15,1	577	33 412	17,3	15%
Val-de-Travers	57	10 812	5,3	118	10 857	10,9	107%
Le Locle	91	10 049	9,1	163	10 077	16,2	79%
Peseux	53	5 719	9,3	60	5 700	10,5	13%
Colombier (NE)	19	5 592	3,4	65	5 510	11,8	242%
Boudry	17	4 984	3,4	57	4 952	11,5	235%
La Tène	25	4 825	5,2	27	4 839	5,6	8%
Corcelles-Cormondrèche	14	4 624	3,0	30	4 657	6,4	114%
Cortailod	15	4 528	3,3	11	4 576	2,4	-27%
Le Landeron	42	4 441	9,5	53	4 454	11,9	26%
Bevaix	14	3 837	3,6	19	3 836	5,0	36%
Saint-Blaise	23	3 142	7,3	28	3 257	8,6	22%
Hauterive (NE)	10	2 550	3,9	17	2 570	6,6	70%
Saint-Aubin-Sauges	7	2 428	2,9	10	2 419	4,1	43%
Cernier	16	2 222	7,2	10	2 223	4,5	-38%
Gorgier	5	1 922	2,6	10	1 936	5,2	100%
Cressier (NE)	11	1 901	5,8	27	1 908	14,2	145%
Bôle	4	1 761	2,3	13	1 788	7,3	225%
Chézard-Saint-Martin	13	1 795	7,2	6	1 788	3,4	-54%
Fontainemelon	20	1 647	12,1	25	1 625	15,4	25%
Dombresson	12	1 582	7,6	8	1 607	5,0	-33%
Auvernier	8	1 597	5,0	14	1 589	8,8	75%
Cornaux	10	1 528	6,5	8	1 569	5,1	-20%
Les Geneveys-sur-Coffrane	3	1 477	2,0	5	1 490	3,4	67%
Les Ponts-de-Martel	0	1 264	0,0	1	1 254	0,8	s.i.
Savagnier	1	1 167	0,9	1	1 196	0,8	0%
Fontaines (NE)	5	1 105	4,5	6	1 132	5,3	20%
Les Brenets	12	1 089	11,0	17	1 106	15,4	42%
Rochefort	9	1 061	8,5	6	1 059	5,7	-33%
La Sagne	3	957	3,1	2	967	2,1	-33%
Lignières	5	957	5,2	6	960	6,3	20%
Les Hauts-Geneveys	5	859	5,8	7	909	7,7	40%
Fenin-Vilars-Saules	1	820	1,2	0	832	0,0	-100%
Boudevilliers	0	785	0,0	1	754	1,3	s.i.
Coffrane	0	676	0,0	3	695	4,3	s.i.
Les Verrières	7	667	10,5	4	683	5,9	-43%
La Brévine	0	655	0,0	0	643	0,0	0%
Montmollin	4	546	7,3	2	568	3,5	-50%
La Chaux-du-Milieu	0	464	0,0	2	467	4,3	s.i.
Autres communes	17	3 492	84,1	17	3 476	50,0	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

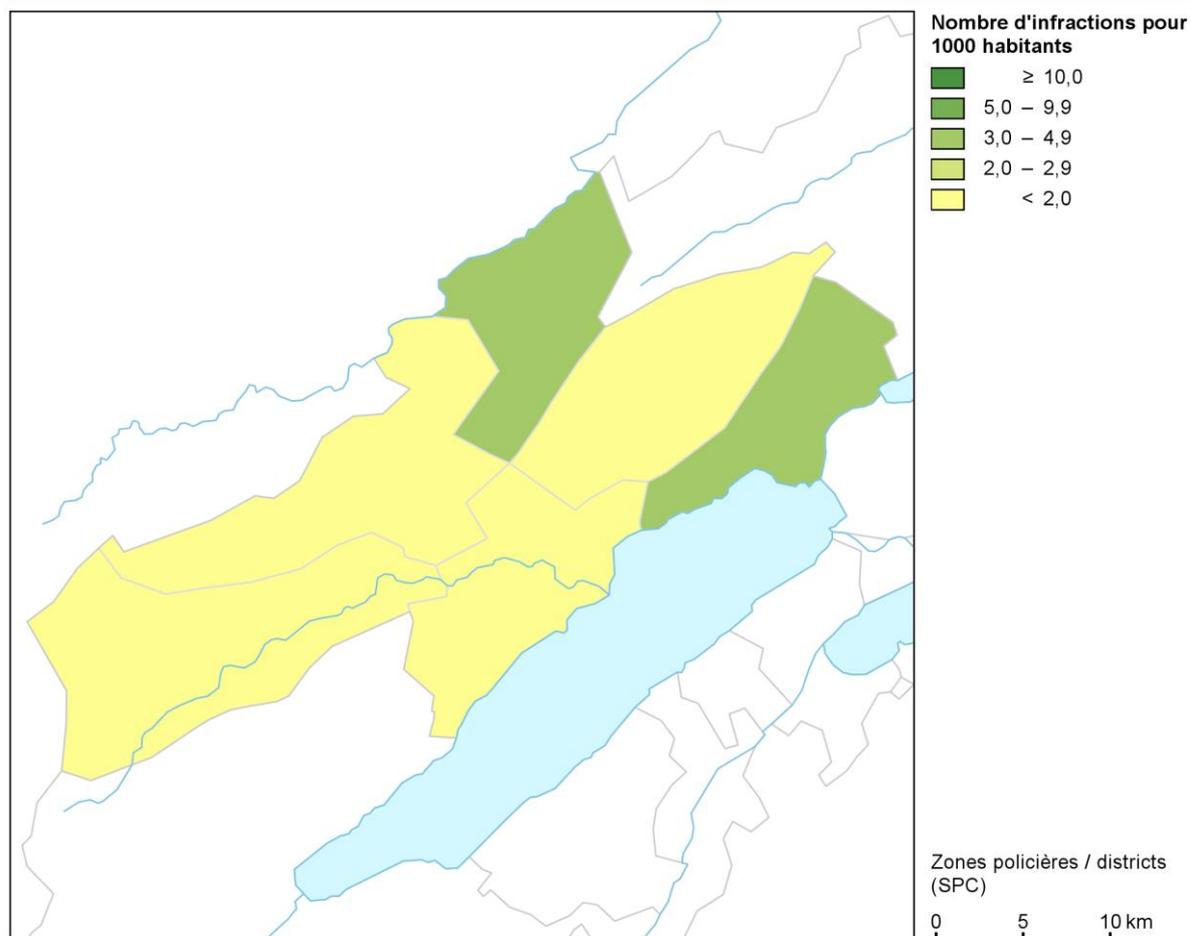
**Tableau 6:** Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

### 2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

#### 2.3.3.1 Fréquence (‰) par région

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

**Figure 8:** Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région

### 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par région

#### Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région

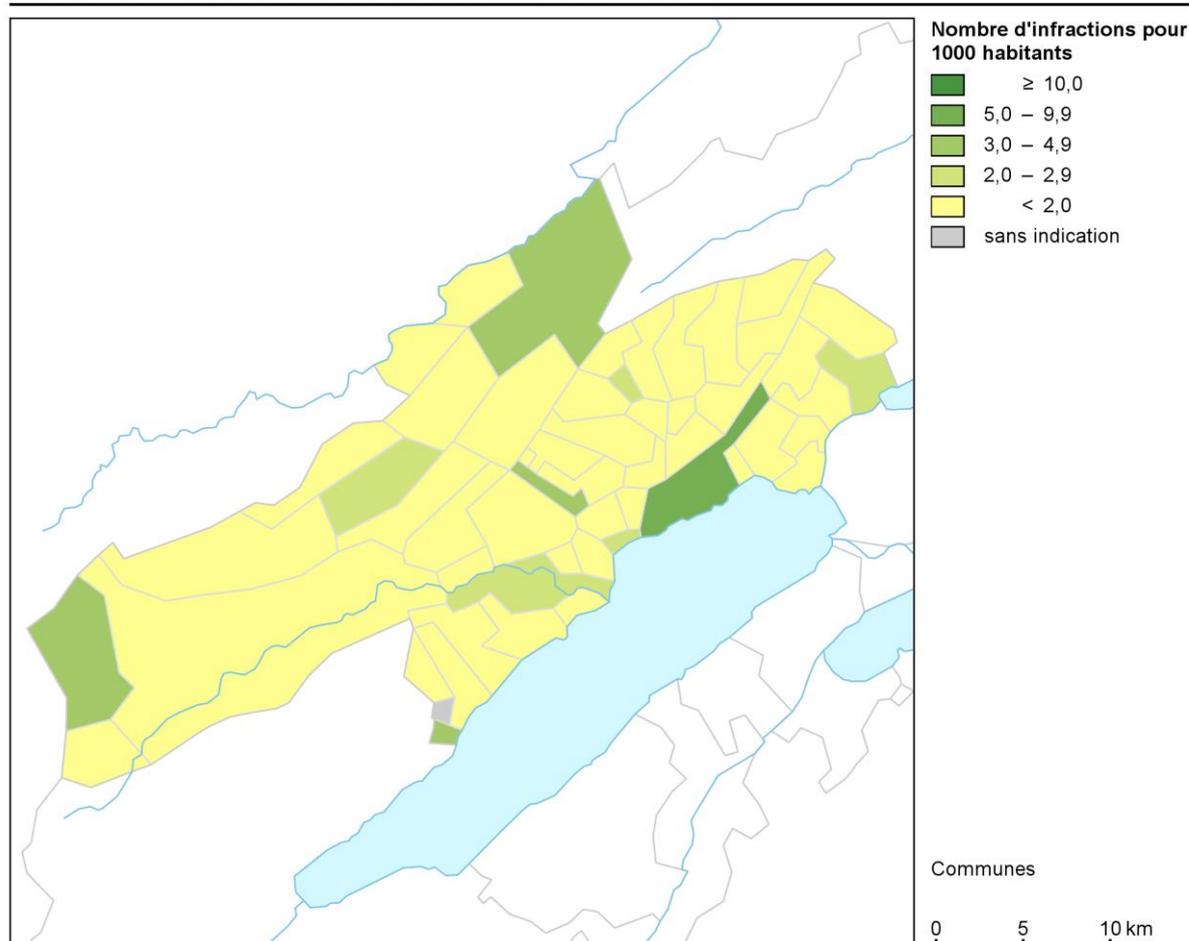
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	168	52 669	3,2	207	53 223	3,9	23%
La Chaux-de-Fonds	140	38 688	3,6	164	39 034	4,2	17%
Boudry	26	38 866	0,7	38	38 845	1,0	46%
Le Locle	23	14 099	1,6	18	14 108	1,3	-22%
Val-de-Travers	21	11 932	1,8	16	11 980	1,3	-24%
Val-de-Ruz	11	15 831	0,7	11	15 993	0,7	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 7:** Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région

### 2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

#### Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

**Figure 9:** Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

### 2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

#### Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	140	37 504	3,7	164	37 843	4,3	17%
Neuchâtel	132	33 054	4,0	181	33 412	5,4	37%
Val-de-Travers	17	10 812	1,6	13	10 857	1,2	-24%
Le Locle	18	10 049	1,8	16	10 077	1,6	-11%
Peseux	6	5 719	1,0	6	5 700	1,1	0%
Colombier (NE)	6	5 592	1,1	7	5 510	1,3	17%
Boudry	6	4 984	1,2	12	4 952	2,4	100%
La Tène	14	4 825	2,9	8	4 839	1,7	-43%
Corcelles-Cormondrèche	1	4 624	0,2	2	4 657	0,4	100%
Cortailod	5	4 528	1,1	4	4 576	0,9	-20%
Le Landeron	13	4 441	2,9	10	4 454	2,2	-23%
Bevaix	0	3 837	0,0	0	3 836	0,0	0%
Saint-Blaise	1	3 142	0,3	3	3 257	0,9	200%
Hauterive (NE)	6	2 550	2,4	2	2 570	0,8	-67%
Saint-Aubin-Sauges	0	2 428	0,0	0	2 419	0,0	0%
Cernier	1	2 222	0,5	2	2 223	0,9	100%
Gorgier	0	1 922	0,0	0	1 936	0,0	0%
Cressier (NE)	2	1 901	1,1	2	1 908	1,0	0%
Bôle	0	1 761	0,0	1	1 788	0,6	s.i.
Chézard-Saint-Martin	1	1 795	0,6	3	1 788	1,7	200%
Fontainemelon	3	1 647	1,8	4	1 625	2,5	33%
Dombresson	0	1 582	0,0	0	1 607	0,0	0%
Auvernier	1	1 597	0,6	4	1 589	2,5	300%
Cornaux	0	1 528	0,0	1	1 569	0,6	s.i.
Les Geneveys-sur-Coffrane	0	1 477	0,0	0	1 490	0,0	0%
Les Ponts-de-Martel	0	1 264	0,0	0	1 254	0,0	0%
Savagnier	0	1 167	0,0	0	1 196	0,0	0%
Fontaines (NE)	0	1 105	0,0	0	1 132	0,0	0%
Les Brenets	5	1 089	4,6	1	1 106	0,9	-80%
Rochefort	0	1 061	0,0	1	1 059	0,9	s.i.
La Sagne	0	957	0,0	0	967	0,0	0%
Lignièrès	0	957	0,0	0	960	0,0	0%
Les Hauts-Geneveys	2	859	2,3	0	909	0,0	-100%
Fenin-Vilars-Saules	0	820	0,0	0	832	0,0	0%
Boudevilliers	1	785	1,3	0	754	0,0	-100%
Coffrane	0	676	0,0	0	695	0,0	0%
Les Verrières	4	667	6,0	3	683	4,4	-25%
La Brévine	0	655	0,0	0	643	0,0	0%
Montmollin	1	546	1,8	2	568	3,5	100%
La Chaux-du-Milieu	0	464	0,0	1	467	2,1	s.i.
Autres communes	3	3 492	8,7	1	3 476	3,8	-67%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 8:** Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

## 2.4 Prévenus selon la loi

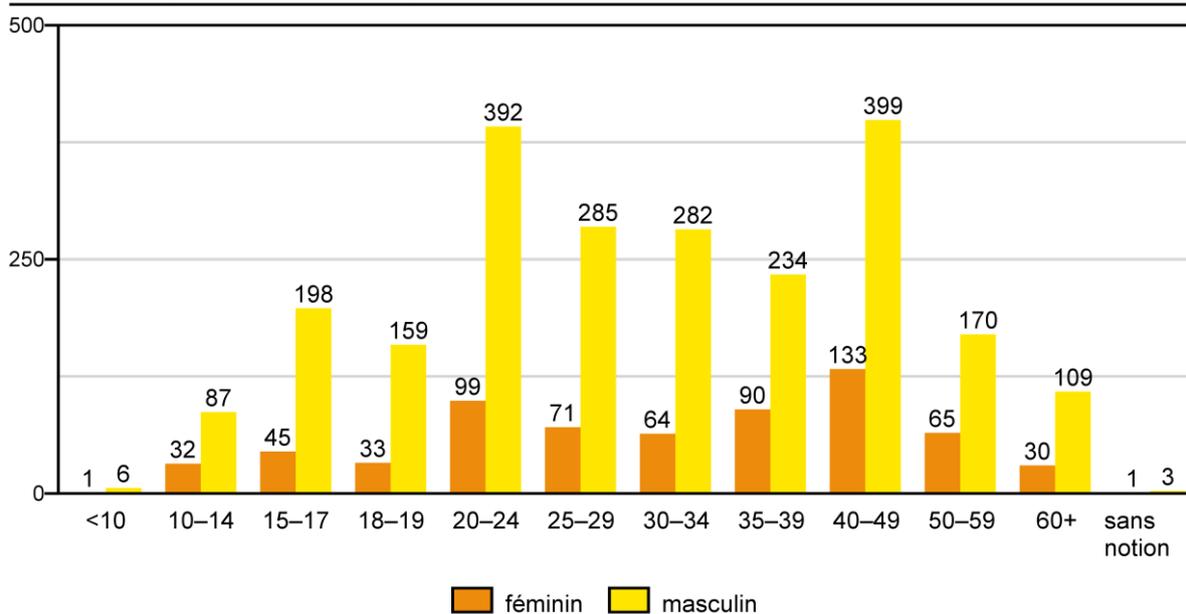
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

### 2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

#### 2.4.1.1 Code pénal (CP)

##### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

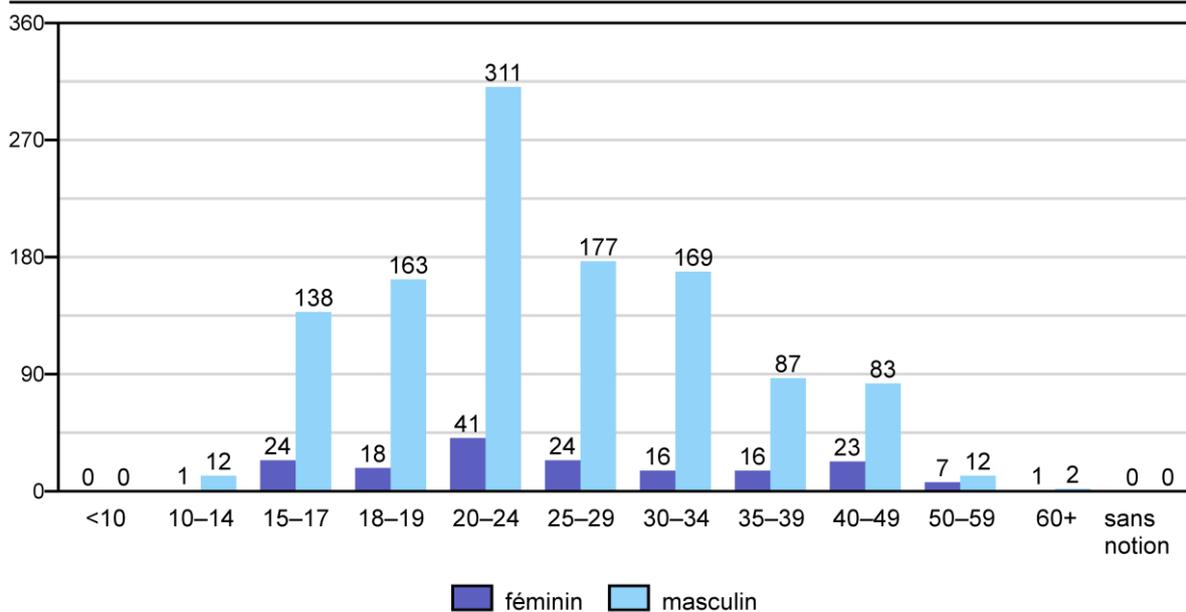
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

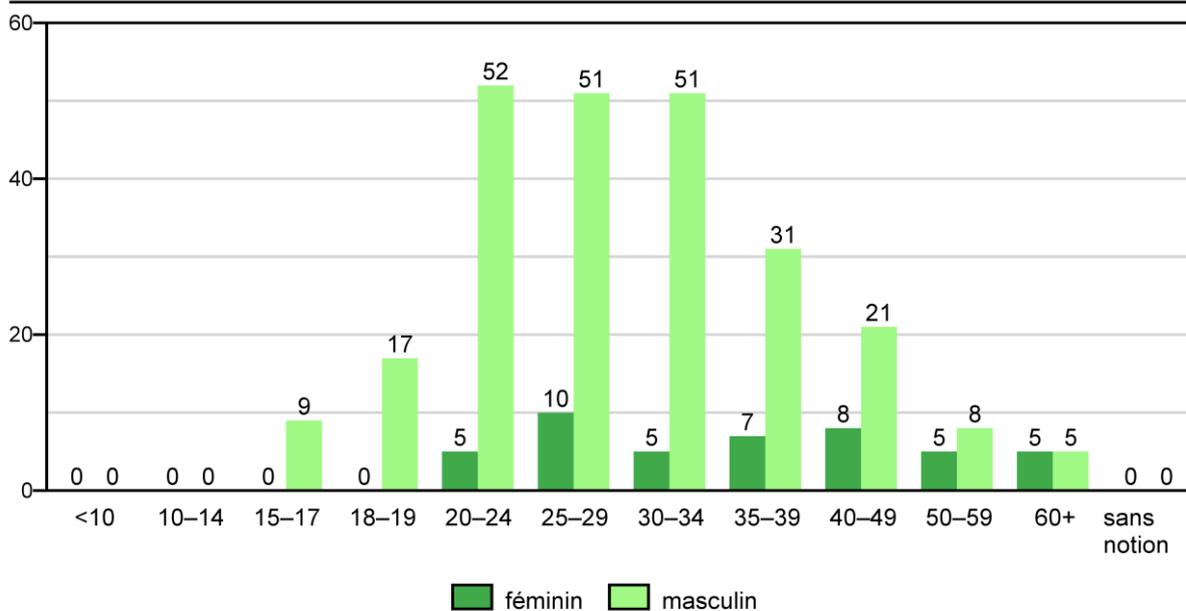
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

### 2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

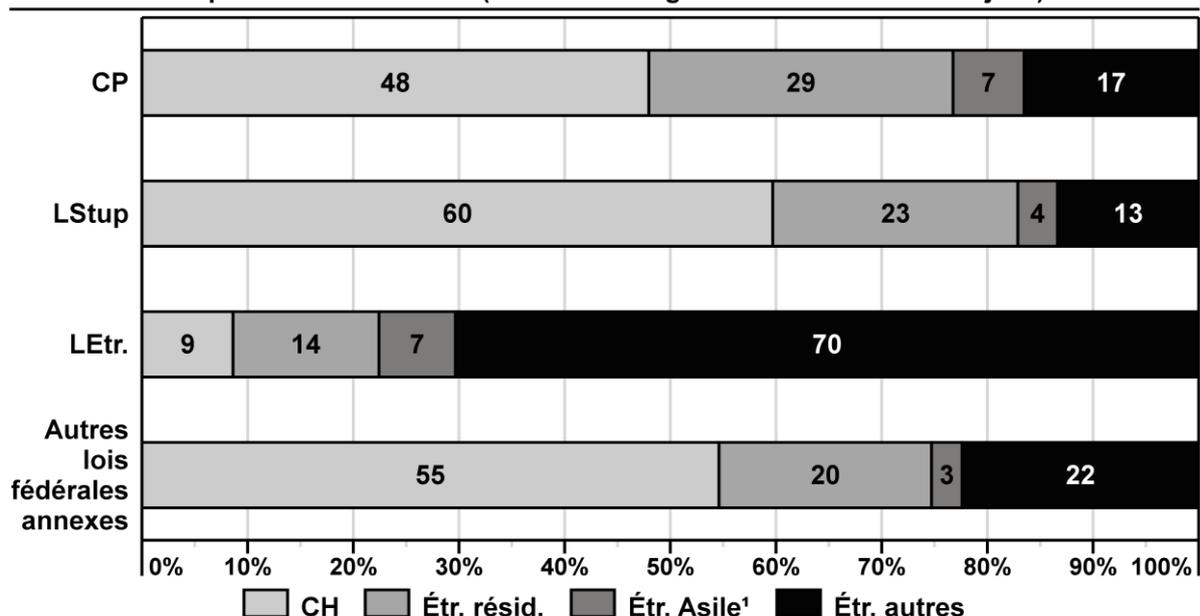
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

## 2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

### Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 13:** Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

#### Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

### 2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

### 2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile <sup>1</sup>	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>2 988</b>	<b>2 293</b>	<b>201</b>	<b>494</b>
Suisse	1 433	1 433		
<b>Total étrangers</b>	<b>1 555</b>	<b>860</b>	<b>201</b>	<b>494</b>
Portugal	234	223	0	11
France	187	93	0	94
Italie	116	112	0	4
Tunisie	93	18	35	40
Algérie	88	15	20	53
Maroc	72	29	12	31
Roumanie	67	6	0	61
Kosovo	60	47	4	9
Géorgie	51	0	22	29
Espagne	49	34	0	15
Congo (Kinshasa)	39	28	3	8
Serbie/Monténégro	34	21	9	4
Turquie	32	23	1	8
Brésil	24	22	0	2
Angola	23	17	5	1
Bosnie et Herzégovine	22	13	4	5
Cameroun	22	13	2	7
Inconnu	21	0	2	19
Bélarus	19	0	11	8
Erythrée	16	6	8	2
Somalie	15	10	5	0
Russie	14	5	5	4
Côte d'Ivoire	14	8	1	5
Nigéria	14	4	8	2
Irak; Iraq	14	5	6	3
Libye	12	1	8	3
République dominicaine	12	10	0	2
Guinée	11	4	3	4
Bulgarie	10	1	0	9
Mongolie	10	0	0	10
Autres nationalités	160	92	27	41

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 9:** Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

<sup>1</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

### 2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile <sup>2</sup>	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>1 325</b>	<b>1 098</b>	<b>50</b>	<b>177</b>
Suisse	791	791		
<b>Total étrangers</b>	<b>534</b>	<b>307</b>	<b>50</b>	<b>177</b>
France	125	45	0	80
Portugal	93	83	0	10
Italie	51	49	0	2
Tunisie	26	4	11	11
Espagne	20	17	0	3
Algérie	19	3	3	13
Maroc	17	7	3	7
Kosovo	15	14	1	0
Nigéria	13	1	4	8
Turquie	12	10	0	2
Somalie	10	7	3	0
Autres nationalités	133	67	25	41

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 10:** Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

### 2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile <sup>3</sup>	Autres étrangers
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>65</b>	<b>21</b>	<b>204</b>
Suisse	25	25		
<b>Total étrangers</b>	<b>265</b>	<b>40</b>	<b>21</b>	<b>204</b>
Algérie	43	1	4	38
Tunisie	38	3	3	32
Maroc	21	2	2	17
Turquie	17	6	1	10
Kosovo	15	4	0	11
Géorgie	14	0	2	12
France	10	2	0	8
Autres nationalités	107	22	9	76

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 11:** Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

<sup>2/3</sup> Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

#### 2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

##### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

**Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>190</b>	<b>77</b>	<b>45</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>369</b>
Suisses	129	50	26	12	14	4	235
Étrangers	61	27	19	7	14	6	134
résidents	44	18	12	4	8	0	86
asile	4	4	3	0	0	2	13
autres	13	5	4	3	6	4	35
<b>Total adultes</b>	<b>1 201</b>	<b>614</b>	<b>336</b>	<b>141</b>	<b>229</b>	<b>98</b>	<b>2 619</b>
Suisses	558	321	146	73	78	22	1 198
Étrangers	643	293	190	68	151	76	1 421
résidents	335	186	119	48	70	16	774
asile	98	29	14	6	22	19	188
autres	210	78	57	14	59	41	459

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 12:** Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

##### 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

**Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu**

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>132</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>175</b>
Suisses	100	17	11	4	1	0	133
Étrangers	32	7	2	1	0	0	42
résidents	23	7	2	0	0	0	32
asile	2	0	0	1	0	0	3
autres	7	0	0	0	0	0	7
<b>Total adultes</b>	<b>733</b>	<b>244</b>	<b>103</b>	<b>45</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>1 150</b>
Suisses	409	142	61	32	14	0	658
Étrangers	324	102	42	13	10	1	492
résidents	170	67	23	8	6	1	275
asile	32	10	2	3	0	0	47
autres	122	25	17	2	4	0	170

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 13:** Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

#### 2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

##### Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	6	3	0	0	0	0	9
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	5	3	0	0	0	0	8
<b>Total adultes</b>	<b>203</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>281</b>
Suisses	22	3	0	0	0	0	25
Étrangers	181	47	13	6	7	2	256
résidents	33	7	0	0	0	0	40
asile	17	3	0	0	0	0	20
autres	131	37	13	6	7	2	196

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 14:** Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

#### 2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

##### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 904	1 138	226	75	78	100

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 15:** Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

### 3 Partie détaillée

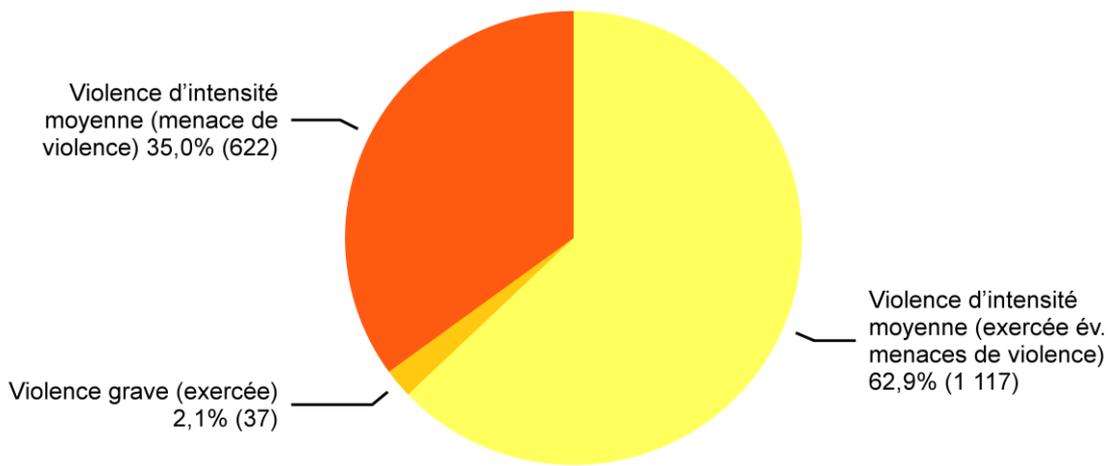
#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

##### 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

###### **Infractions de violence: répartition selon le type de violence**

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 14:** Infractions de violence: répartition selon le type de violence

### 3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

#### Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions de violence</b>	<b>1 774</b>	<b>91,1%</b>	<b>1 776</b>	<b>90,7%</b>	<b>0%</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>33</b>	<b>87,9%</b>	<b>37</b>	<b>78,4%</b>	<b>12%</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	8	87,5%	4	100,0%	-50%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec violence physique	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Homicides autre instrument	3	66,7%	3	100,0%	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	83,3%	6	66,7%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	5	80,0%	4	75,0%	-20%
Lés. corp. graves autre instrument	1	100,0%	2	50,0%	100%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	18	94,4%	27	77,8%	50%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	1	0,0%	0	s.i.	-100%
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>1 116</b>	<b>88,9%</b>	<b>1 117</b>	<b>87,4%</b>	<b>0%</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	197	91,4%	268	90,7%	36%
Voies de fait (Art. 126)	665	94,9%	600	94,0%	-10%
Participation à rixe (Art. 133)	23	73,9%	18	94,4%	-22%
Participation à agression (Art. 134)	38	76,3%	38	86,8%	0%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	62	30,6%	103	35,0%	66%
Contrainte (Art. 181)	19	94,7%	24	95,8%	26%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	15	60,0%	6	66,7%	-60%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	78,1%	12	75,0%	-63%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	65	98,5%	48	97,9%	-26%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>625</b>	<b>95,2%</b>	<b>622</b>	<b>97,3%</b>	<b>-0%</b>
Menaces (Art. 180)	617	95,8%	599	97,3%	-3%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	50,0%	23	95,7%	188%

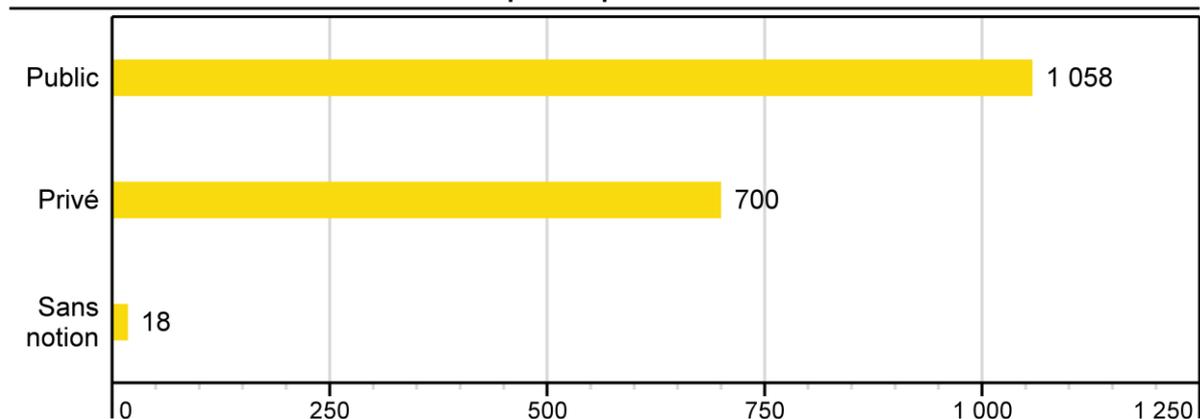
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 16:** Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

### 3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

#### 3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

##### Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2013

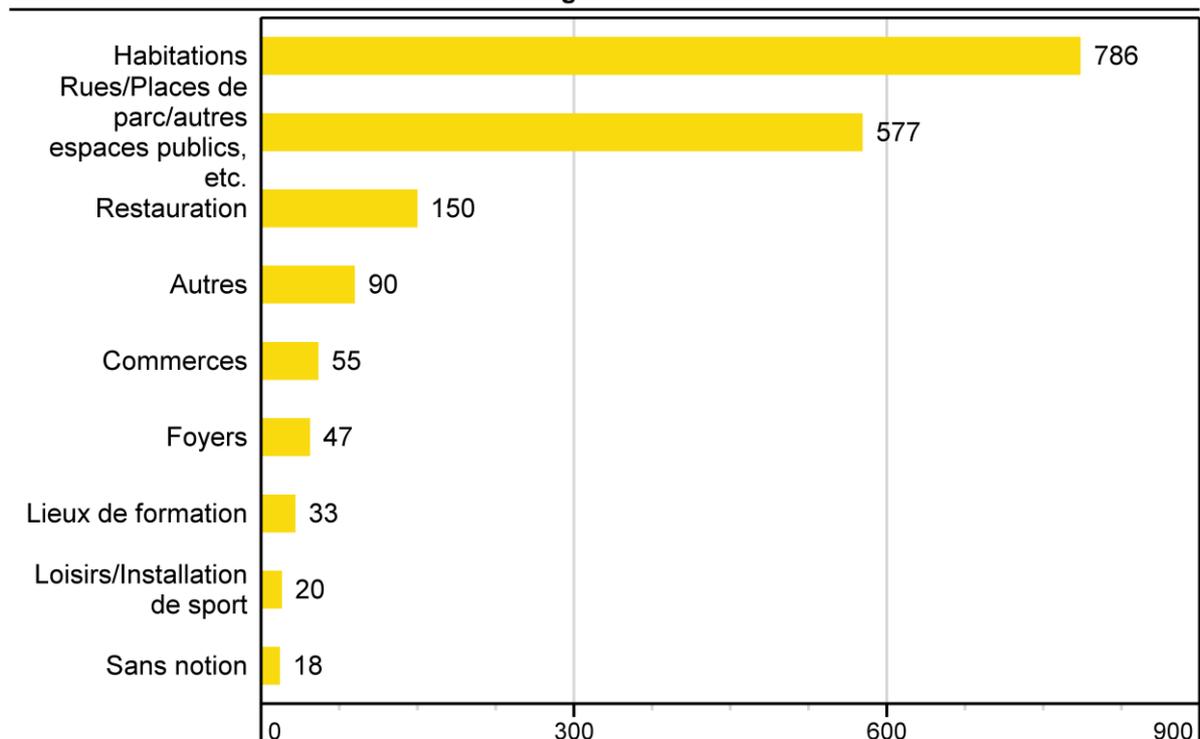
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 15:** Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

##### Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 16:** Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

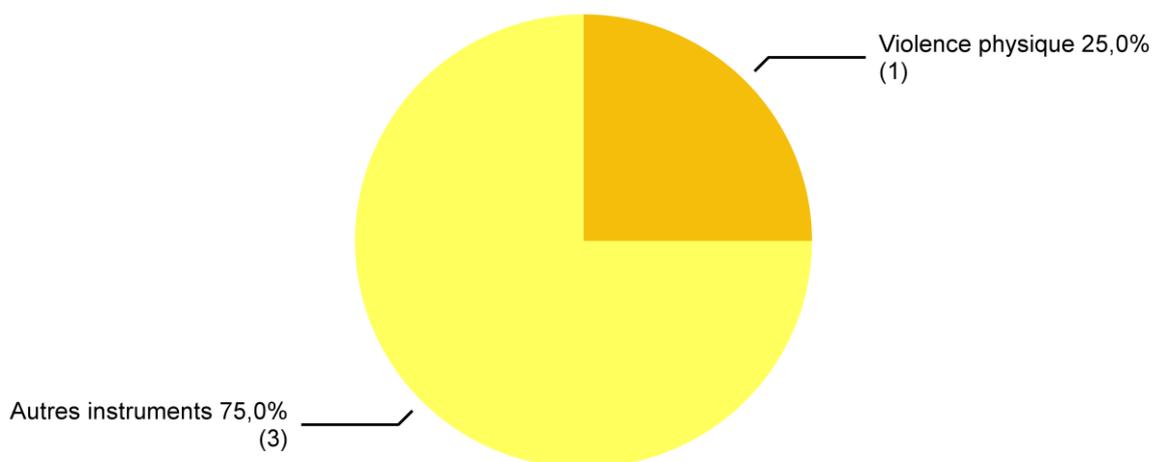
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

#### 3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

##### Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

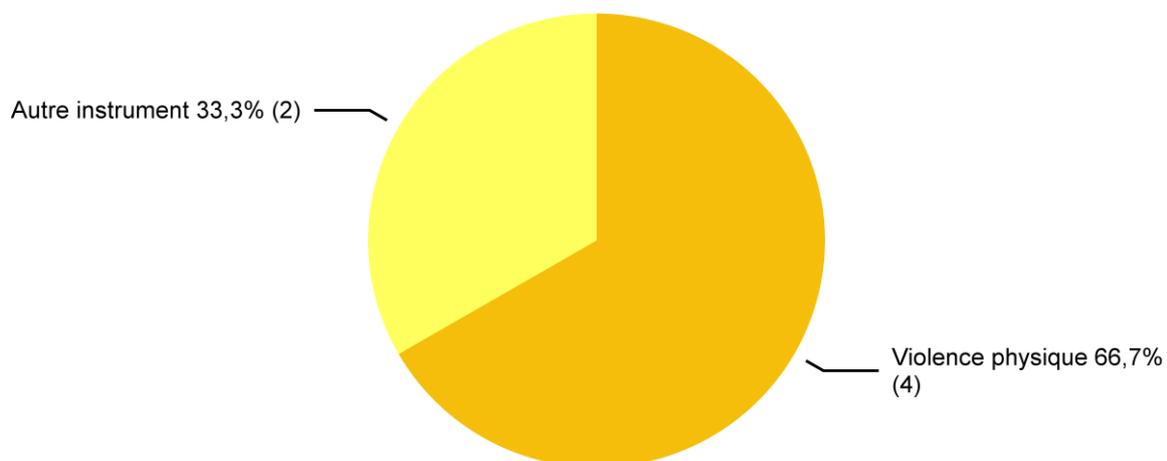
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 17:** Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 Lésions corporelles graves

##### Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 18:** Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

### 3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

#### Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
<b>Total infractions de violence</b>	<b>1 151</b>	<b>119</b>	<b>243</b>	<b>789</b>	<b>919</b>	<b>590</b>	<b>449</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	0	4	3	7	4	2
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	0	1	1	1	1
Homicides autre instrument	6	0	4	2	6	3	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	0	2	2	4	1	1
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	3	0	2	1	3	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	21	5	5	11	21	10	5
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)</b>	<b>855</b>	<b>100</b>	<b>192</b>	<b>563</b>	<b>685</b>	<b>439</b>	<b>336</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	232	31	58	143	193	113	93
Voies de fait (Art. 126)	532	46	98	388	406	290	237
Participation à rixe (Art. 133)	17	2	11	4	17	13	3
Participation à agression (Art. 134)	33	15	14	4	29	13	8
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	50	18	23	9	47	30	10
Contrainte (Art. 181)	24	0	5	19	19	11	8
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	4	0	2	2	3	2	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	0	2	7	9	6	3
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	50	4	21	25	46	19	8
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>595</b>	<b>37</b>	<b>116</b>	<b>442</b>	<b>481</b>	<b>319</b>	<b>243</b>
Menaces (Art. 180)	582	33	113	436	472	315	239
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	15	4	5	6	11	5	4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 17:** Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

### 3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

#### Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
<b>Total infractions de violence</b>	<b>1 434</b>	<b>152</b>	<b>296</b>	<b>972</b>	<b>836</b>	<b>584</b>	<b>14</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>0</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	0	0	4	3	1	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
Homicides autre instrument	3	0	0	3	3	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	1	5	5	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	0	1	3	3	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	26	8	5	13	0	26	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>1 050</b>	<b>122</b>	<b>220</b>	<b>700</b>	<b>646</b>	<b>396</b>	<b>8</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	259	31	53	175	171	88	0
Voies de fait (Art. 126)	566	61	113	391	294	271	1
Participation à rixe (Art. 133)	14	2	4	8	14	0	0
Participation à agression (Art. 134)	25	7	12	6	23	2	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	108	23	29	50	88	14	6
Contrainte (Art. 181)	24	1	4	19	10	14	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	1	3	2	2	4	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	1	3	8	1	11	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	78	0	8	69	65	12	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>675</b>	<b>49</b>	<b>144</b>	<b>476</b>	<b>329</b>	<b>340</b>	<b>6</b>
Menaces (Art. 180)	653	47	129	471	312	335	6
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	23	2	16	5	17	6	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

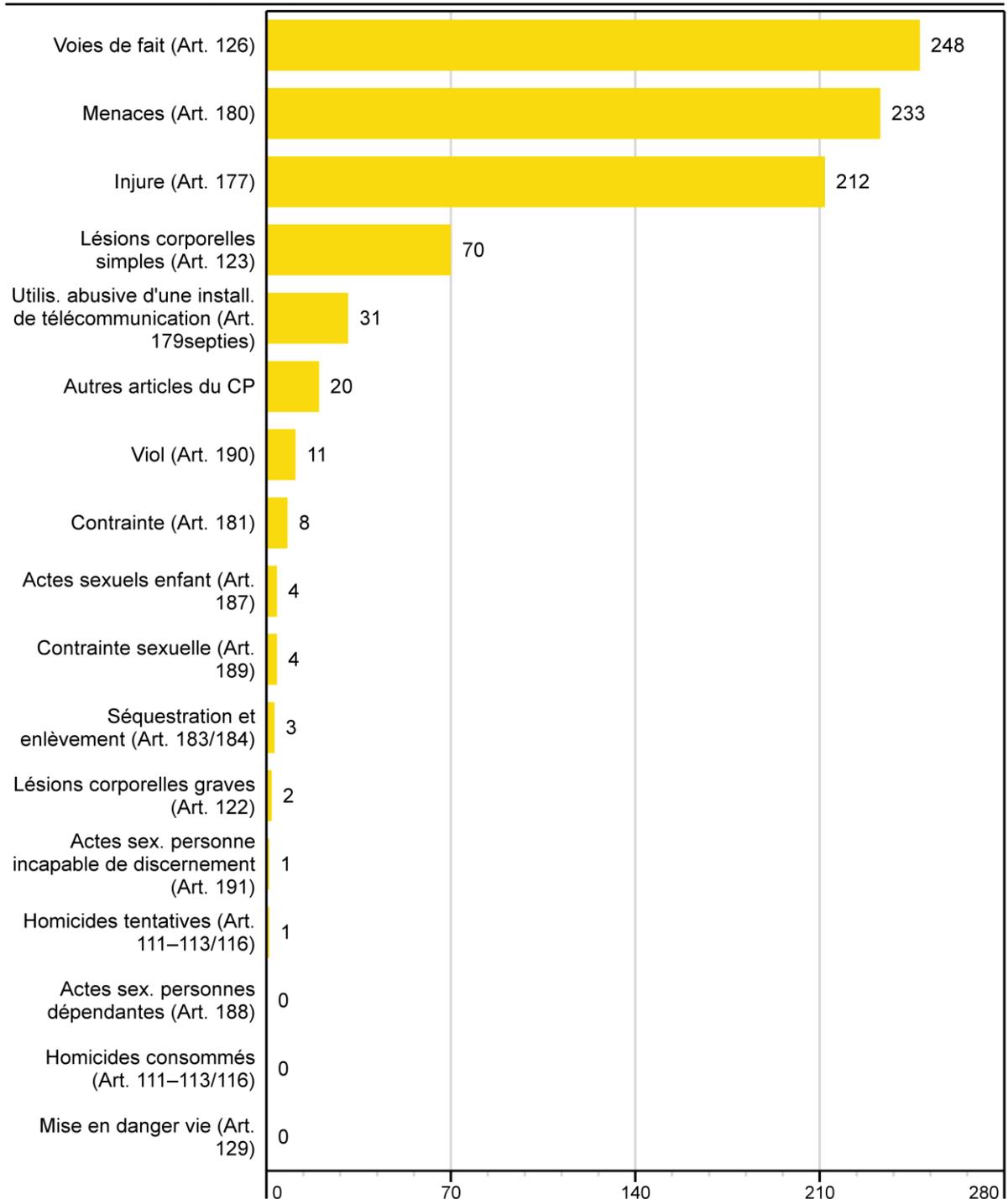
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

## 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

### 3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

### 3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

#### Violences domestiques: évolution des infractions

	2011	2012	Différence
	Infractions	Infractions	
<b>Total infractions de violence domestiques</b>	<b>744</b>	<b>848</b>	<b>14%</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	1	-50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	2	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	70	71%
Voies de fait (Art. 126)	240	248	3%
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0%
Injure (Art. 177)	150	212	41%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	35	31	-11%
Menaces (Art. 180)	197	233	18%
Contrainte (Art. 181)	11	8	-27%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	5	3	-40%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	14	4	-71%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	4	-33%
Viol (Art. 190)	9	11	22%
AOS <sup>4</sup> sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	1	-75%
Autres articles du CP <sup>5</sup>	27	20	-26%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 19:** Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 38% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

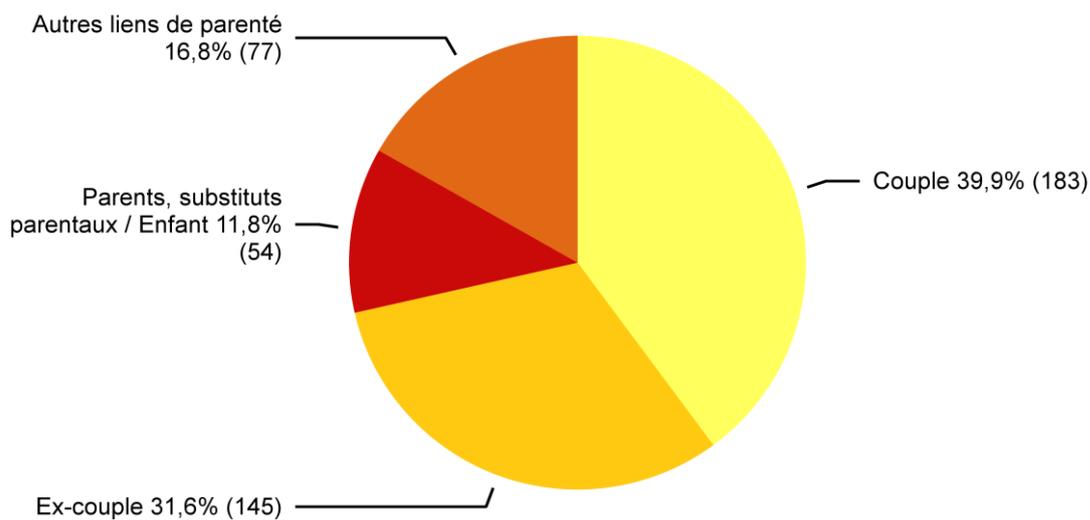
<sup>4</sup> Actes d'ordre sexuel

<sup>5</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

#### **Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu**

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

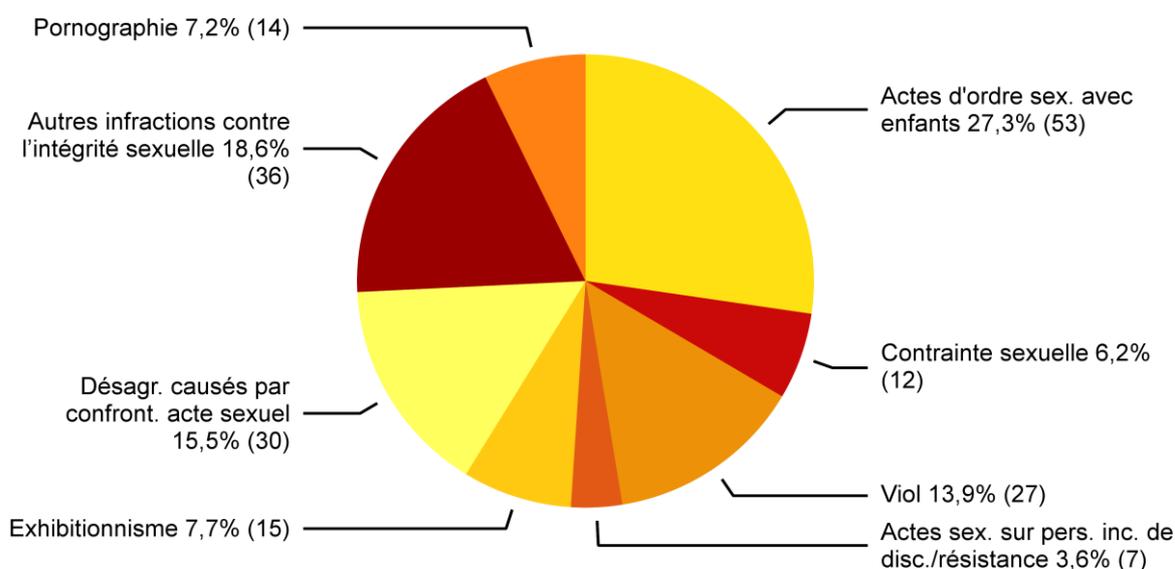
**Figure 20:** Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

### 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

#### 3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>213</b>	<b>82,6%</b>	<b>194</b>	<b>84,5%</b>	<b>-9%</b>
AOS <sup>6</sup> avec enfants (Art. 187)	75	81,3%	53	84,9%	-29%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	78,1%	12	75,0%	-63%
Viol (Art. 190)	18	94,4%	27	77,8%	50%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	13	100,0%	7	85,7%	-46%
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	30,0%	15	80,0%	50%
Pornographie (Art. 197)	18	100,0%	14	85,7%	-22%
Désagrément par confrontation à AOS <sup>7</sup> (Art. 198)	20	65,0%	30	76,7%	50%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	27	96,3%	36	100,0%	33%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

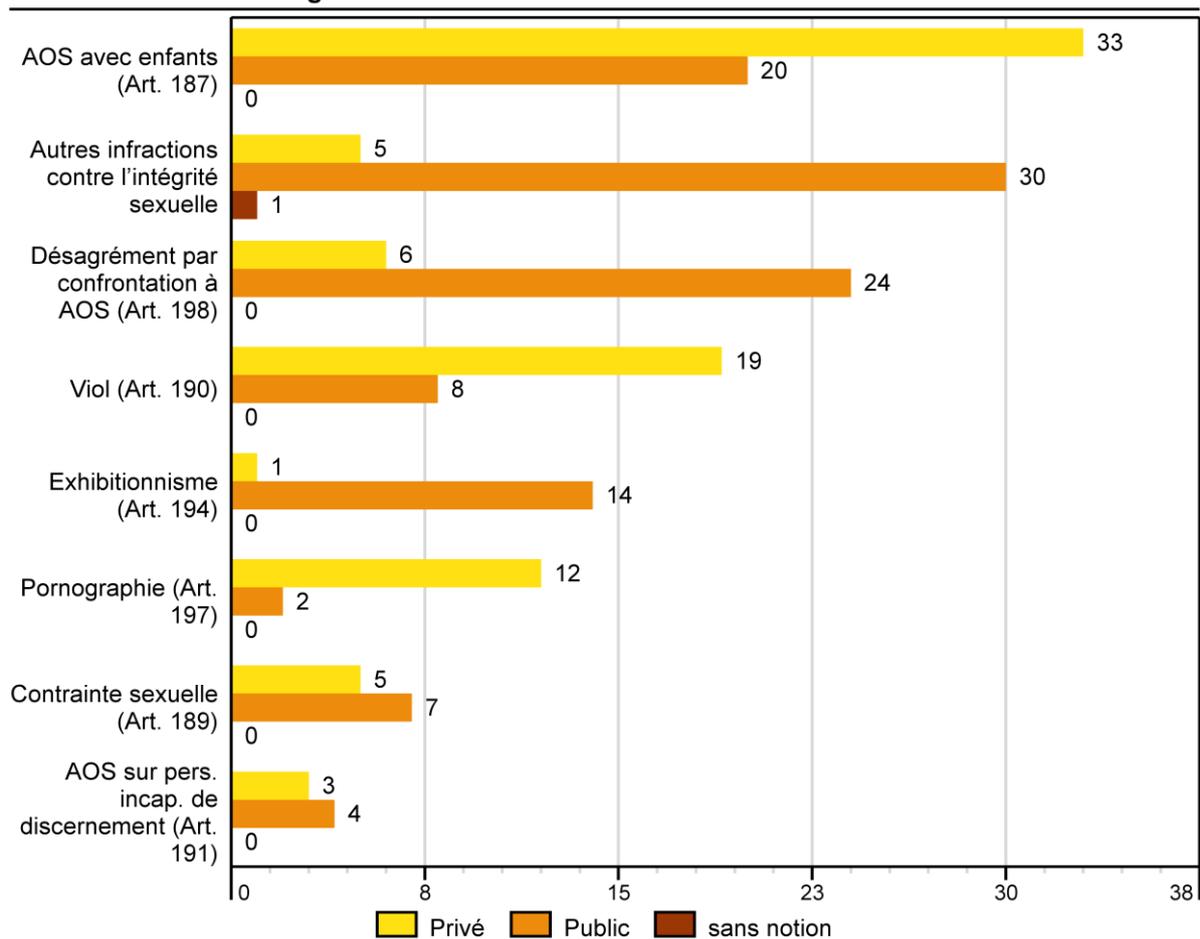
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

<sup>6</sup> Actes d'ordre sexuel

<sup>7</sup> Actes d'ordre sexuel

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 22:** Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

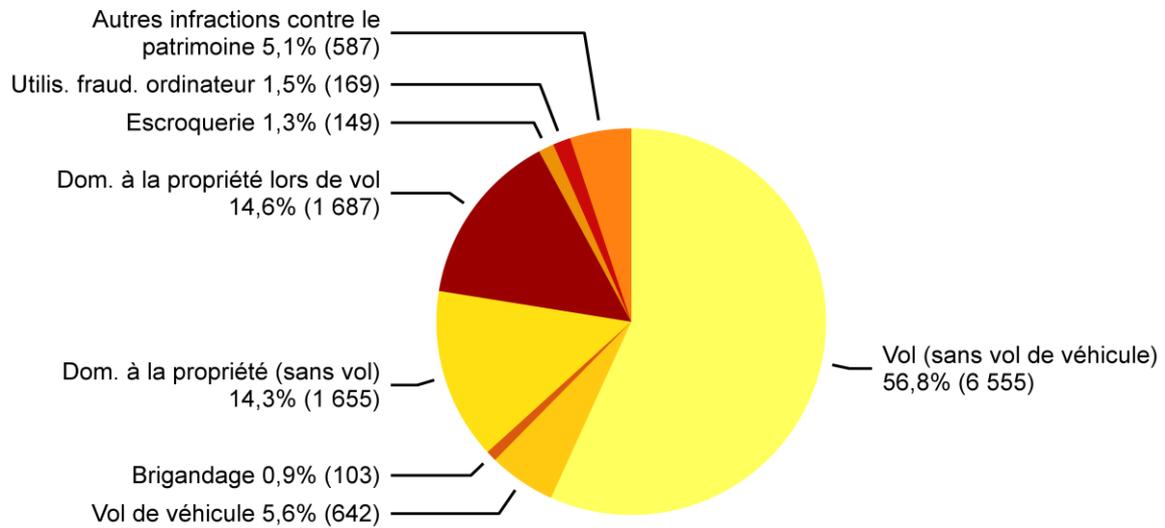
Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.4 Infractions contre le patrimoine

#### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

##### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 23:** Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

### 3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

#### Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)</b>	<b>10 062</b>	<b>21,6%</b>	<b>11 547</b>	<b>25,5%</b>	<b>15%</b>
Appropriation illégitime (Art. 137)	165	15,2%	191	15,2%	16%
Abus de confiance (Art. 138)	110	90,9%	95	92,6%	-14%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 429	19,5%	6 555	24,5%	21%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	682	10,0%	642	8,7%	-6%
Brigandage (Art. 140)	63	30,2%	103	35,0%	63%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	5	100,0%	400%
Soustraction de données (Art. 143)	2	50,0%	60	0,0%	2 900%
Accès indu syst. info (Art. 143 bis)	3	33,3%	8	37,5%	167%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 855	20,1%	1 655	18,2%	-11%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 353	20,3%	1 687	25,8%	25%
Escroquerie (Art. 146)	146	60,3%	149	55,7%	2%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	110	26,4%	169	48,5%	54%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	14	78,6%	12	100,0%	-14%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	14	85,7%	53	96,2%	279%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	50,0%	23	95,7%	188%
Gestion déloyale (Art. 158)	2	100,0%	5	80,0%	150%
Détournement de salaire (Art. 159)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Recel (Art. 160)	55	100,0%	81	97,5%	47%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	5	100,0%	6	100,0%	20%
Autres infractions contre le patrimoine	41	97,6%	45	95,6%	10%

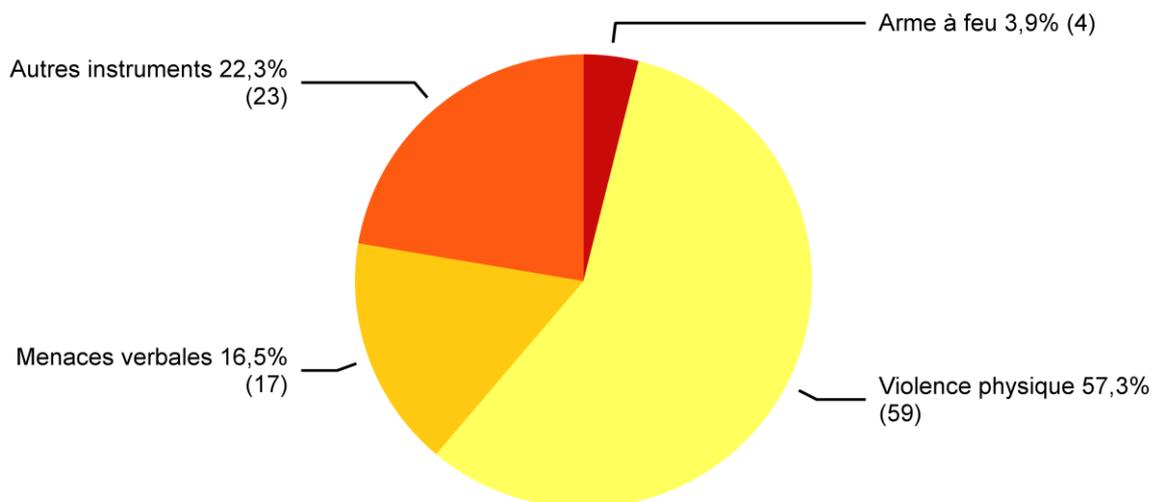
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 21:** Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

### 3.5 Brigandage

#### 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

##### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

#### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

##### Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total brigandage (art. 140)</b>	<b>63</b>	<b>30,2%</b>	<b>103</b>	<b>35,0%</b>	<b>63%</b>
Arme à feu	5	20,0%	4	25,0%	-20%
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	35	22,9%	59	30,5%	69%
Menaces verbales	10	40,0%	17	47,1%	70%
Autres instruments	13	46,2%	23	39,1%	77%
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%

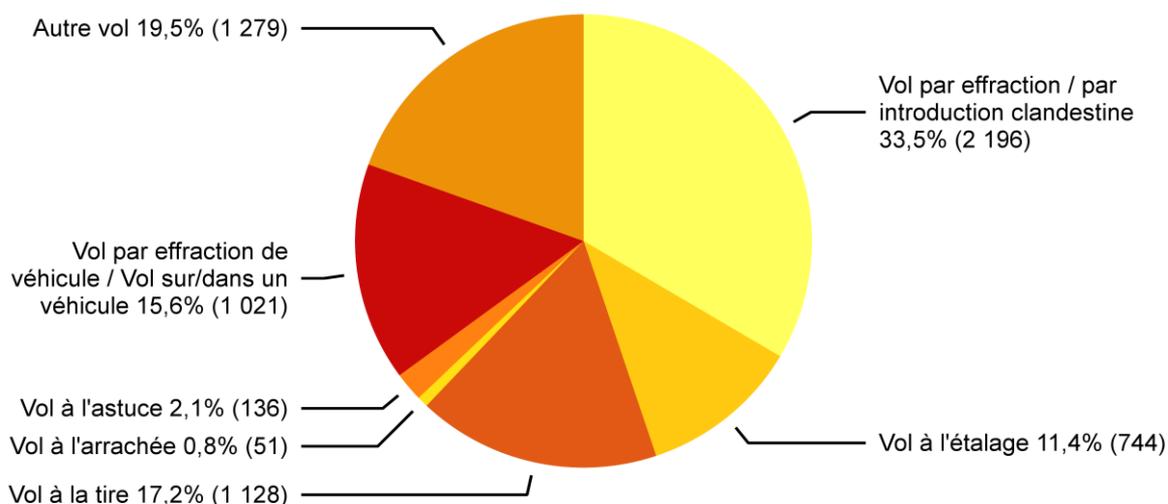
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

## 3.6 Vol

### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

#### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 25:** Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

### 3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

#### Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols (sans vols de véhicule)</b>	<b>5 429</b>	<b>19,5%</b>	<b>6 555</b>	<b>24,5%</b>	<b>21%</b>
Vol sans spécification	1 158	15,0%	1 279	18,6%	10%
Vol par effraction	1 277	17,1%	1 615	24,0%	26%
Vol par introduction clandestine	471	21,4%	581	19,3%	23%
Vol à l'étalage	541	80,8%	744	81,2%	38%
Vol à l'arrachée	46	17,4%	51	19,6%	11%
Vol à la tire	767	3,0%	1 128	5,8%	47%
Vol à l'astuce	159	18,2%	136	22,1%	-14%
Vol par effraction de véhicule	452	4,4%	448	16,3%	-1%
Vol sur/dans un véhicule	558	8,8%	573	14,5%	3%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%

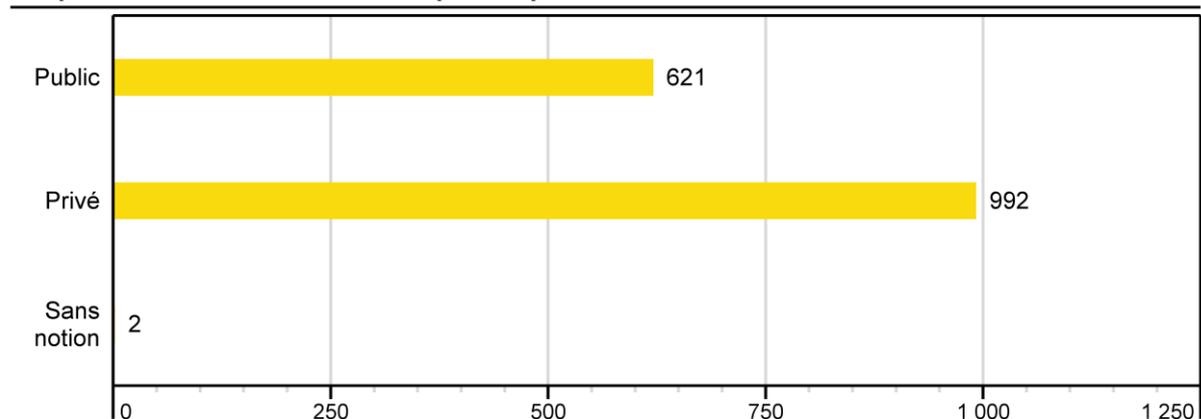
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 23:** Type de vol : élucidation et évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

#### 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

##### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

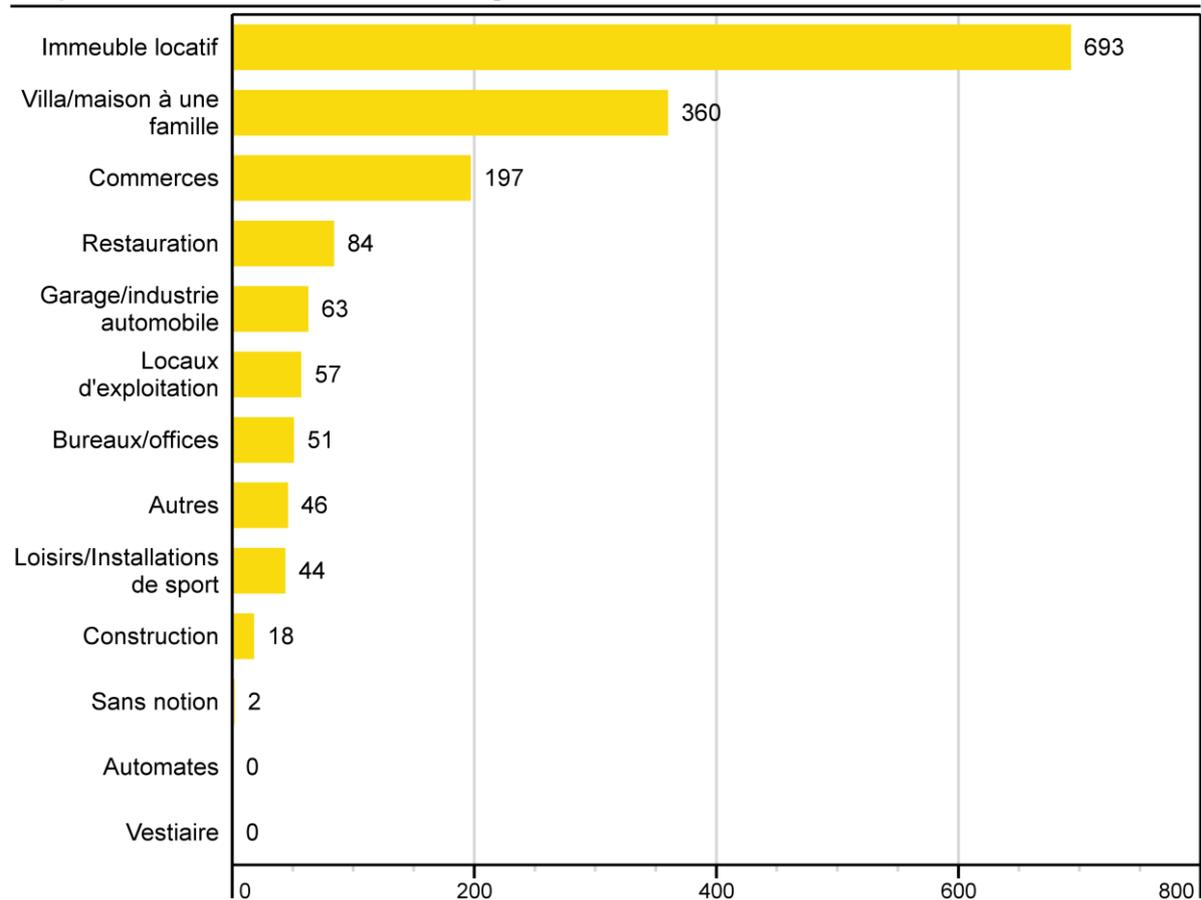
**Figure 26:** Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

### 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

#### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

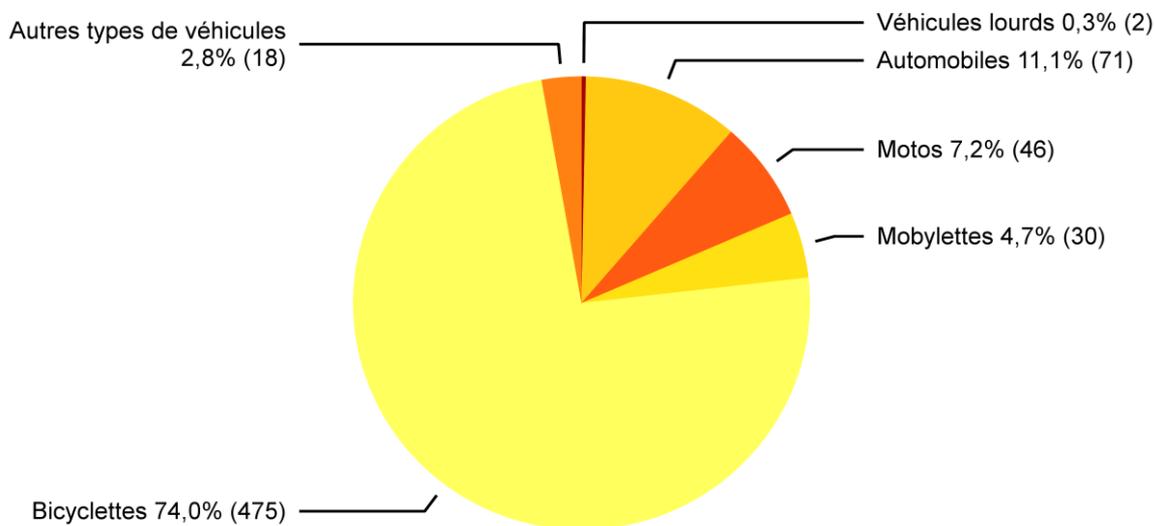
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 27:** Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

#### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

##### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 28:** Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

#### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

##### Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total vols de véhicules</b>	<b>682</b>	<b>10,0%</b>	<b>642</b>	<b>8,7%</b>	<b>-6%</b>
Véhicules lourds	2	50,0%	2	0,0%	0%
Automobiles	59	37,3%	71	36,6%	20%
Motos	48	8,3%	46	17,4%	-4%
Mobylettes	29	10,3%	30	20,0%	3%
Bicyclettes	533	6,6%	475	3,4%	-11%
Autres véhicules	11	27,3%	18	0,0%	64%

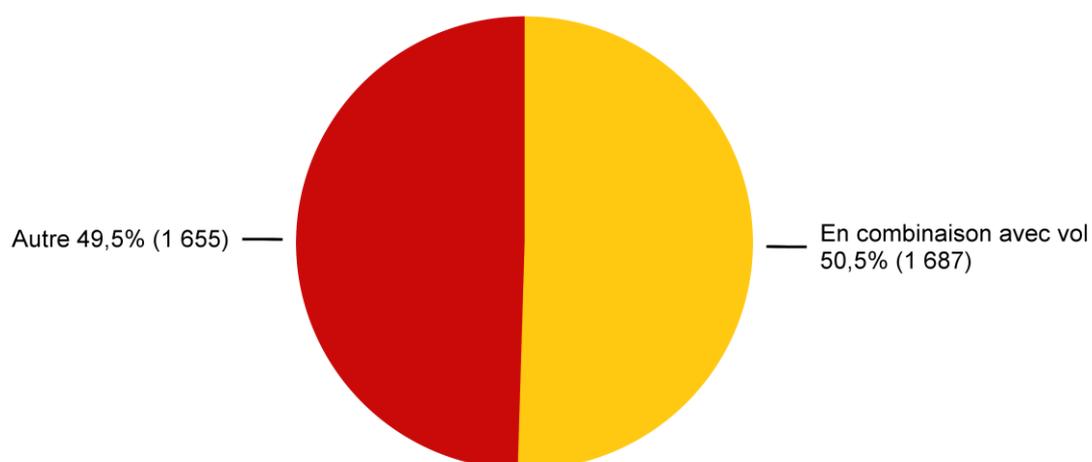
© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 24:** Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

### 3.8 Dommages à la propriété

#### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

##### Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 29:** Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

#### 3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

##### Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
<b>Total dommages à la propriété</b>	<b>3 208</b>	<b>20,2%</b>	<b>3 342</b>	<b>22,1%</b>	<b>4%</b>
En combinaison avec vol	1 353	20,3%	1 687	25,8%	25%
Vandalisme	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autre	1 855	20,1%	1 655	18,2%	-11%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

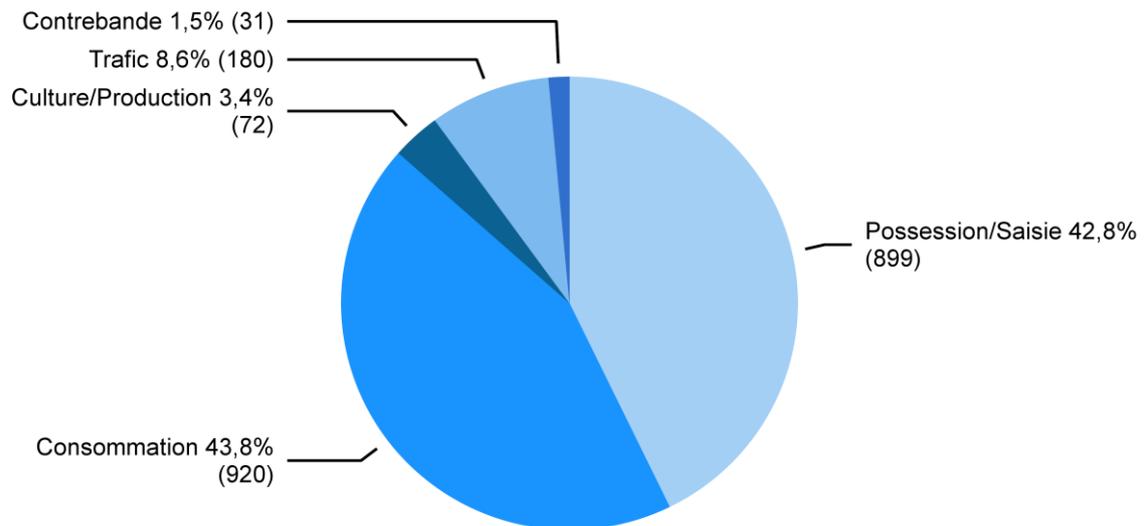
**Tableau 25:** Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

### 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

##### Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 30:** Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

### 3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>1 500</b>	<b>99,6%</b>	<b>2 102</b>	<b>99,7%</b>	<b>40%</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>697</b>	<b>99,6%</b>	<b>899</b>	<b>99,4%</b>	<b>29%</b>
Possession/saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession/saisie délit	695	99,6%	890	99,4%	28%
Possession/saisie crime	2	100,0%	9	100,0%	350%
<b>Total consommation</b>	<b>615</b>	<b>100,0%</b>	<b>920</b>	<b>100,0%</b>	<b>50%</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>39</b>	<b>97,4%</b>	<b>72</b>	<b>100,0%</b>	<b>85%</b>
Culture/production contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / production délit	39	97,4%	71	100,0%	82%
Culture / production crime	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
<b>Total trafic</b>	<b>114</b>	<b>99,1%</b>	<b>180</b>	<b>98,9%</b>	<b>58%</b>
Trafic délit	83	100,0%	136	99,3%	64%
Trafic crime	31	96,8%	44	97,7%	42%
<b>Total contrebande</b>	<b>35</b>	<b>97,1%</b>	<b>31</b>	<b>100,0%</b>	<b>-11%</b>
Importation, exportation, transit délit	21	95,2%	27	100,0%	29%
Importation, exportation, transit crime	14	100,0%	4	100,0%	-71%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 26:** Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

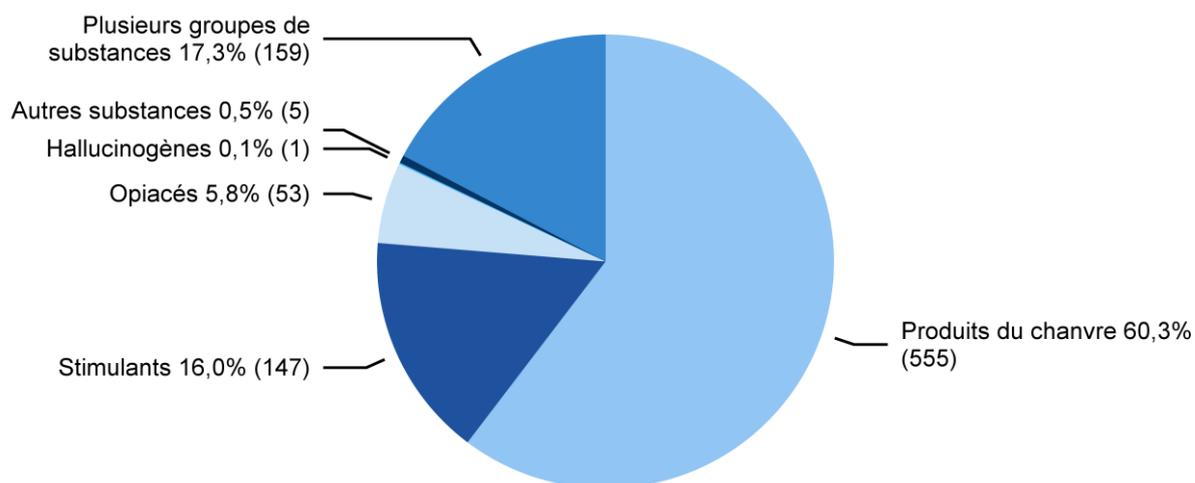
### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

#### 3.9.3.1 Consommation par substances

##### Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

---



État de la base de données: 11.2.2013

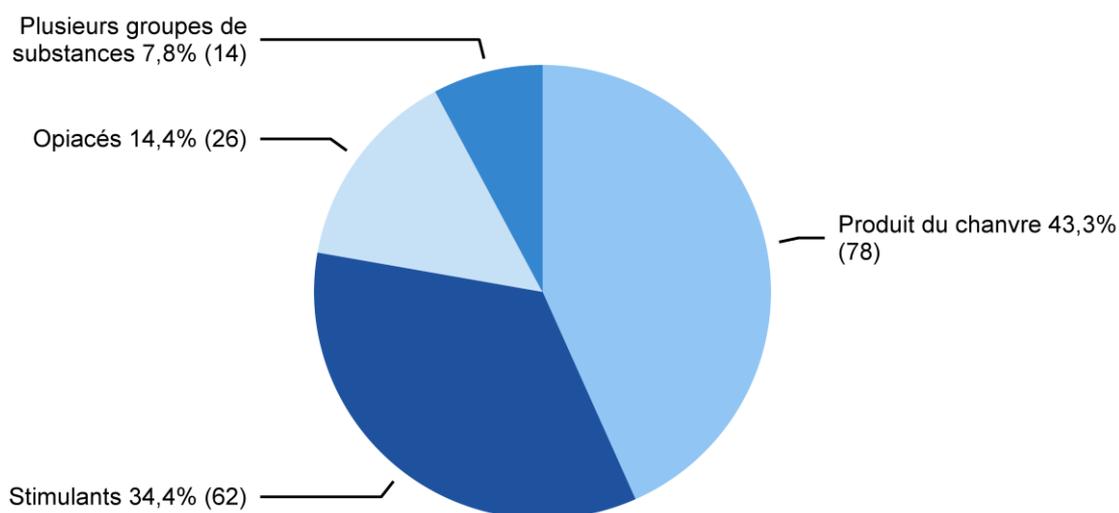
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 31:** Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

### 3.9.3.2 Trafic par substances

#### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

### 3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

#### 3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

##### Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	393	0	5	47	59	114	51	76	35	5	1
Étrangers	259	0	0	19	26	49	54	83	24	3	1
résidents	172	0	0	14	17	28	35	54	22	1	1
asile	24	0	0	1	4	7	4	7	1	0	0
autres	63	0	0	4	5	14	15	22	1	2	0
Suissesses	87	0	0	14	6	17	14	19	13	4	0
Étrangères	30	0	0	1	3	13	3	1	8	1	0
résidents	28	0	0	1	2	13	3	1	7	1	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

#### Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	71	0	1	6	13	21	5	16	6	2	1
Étrangers	75	0	0	1	6	17	24	20	7	0	0
résidents	40	0	0	1	1	6	15	12	5	0	0
asile	13	0	0	0	3	4	4	2	0	0	0
autres	22	0	0	0	2	7	5	6	2	0	0
Suissesses	17	0	0	3	1	2	6	2	1	1	1
Étrangères	6	0	0	0	2	0	1	2	1	0	0
résidents	6	0	0	0	2	0	1	2	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 28:** Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

#### Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
<b>Total mineurs</b>	<b>147</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>175</b>
Suisses	113	16	3	0	1	0	133
Étrangers	34	6	2	0	0	0	42
résidents	25	6	1	0	0	0	32
asile	2	0	1	0	0	0	3
autres	7	0	0	0	0	0	7
<b>Total adultes</b>	<b>951</b>	<b>144</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1 150</b>
Suisses	537	93	20	3	5	0	658
Étrangers	414	51	18	5	4	0	492
résidents	227	35	9	2	2	0	275
asile	41	5	1	0	0	0	47
autres	146	11	8	3	2	0	170

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 29:** Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

#### Décès du à la drogue: évolution

	2011	2012	Différence
Hommes	1	1	0%
Femmes	0	1	s.i.
Adultes	1	2	100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	1	2	100%
Étrangers/ères	0	0	0%
<b>Total décès dûs à la drogue</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 30:** Décès du à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

### 3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

#### Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
<b>Produits de chanvre</b>					
Cannabis	35	2	0,460	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	3	-	0,000	-	7
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	7	-	0,018	-	-
Haschisch	80	-	15,357	-	-
Huile de haschisch	-	-	-	-	-
Marijuana	696	105	24,793	-	-
<b>Stimulants</b>					
Amphétamines	7	-	0,008	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	18	351	0,015	-	-
Khat	2	-	57,000	-	-
Feuilles de coca	-	-	-	-	-
Cocaïne	56	19	1,591	-	-
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	18	369	2,012	-	-
<b>Opiacés</b>					
Héroïne	38	13	0,539	-	-
Morphine/Héroïne base	-	-	-	-	-
Opium	-	-	-	-	-
Méthadone	2	11	-	-	-
Autres produits de substitution	-	-	-	-	-
<b>Hallucinogènes</b>					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	2	-	0,026	-	-
LSD	4	22	-	-	-
Mescaline	1	-	0,002	-	-
Autres hallucinogènes	-	-	-	-	-
<b>Autres substances</b>					
Flunitrazepam (Rohypnol)	1	1	-	-	-
GHB/GBL	-	-	-	-	-
Autres substances stupéfiantes	5	4	0,003	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	-	-	-	-	-
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	-	-	-	-	-
Substance pas encore connue	-	-	-	-	-

© Office fédéral de la statistique (OFS)

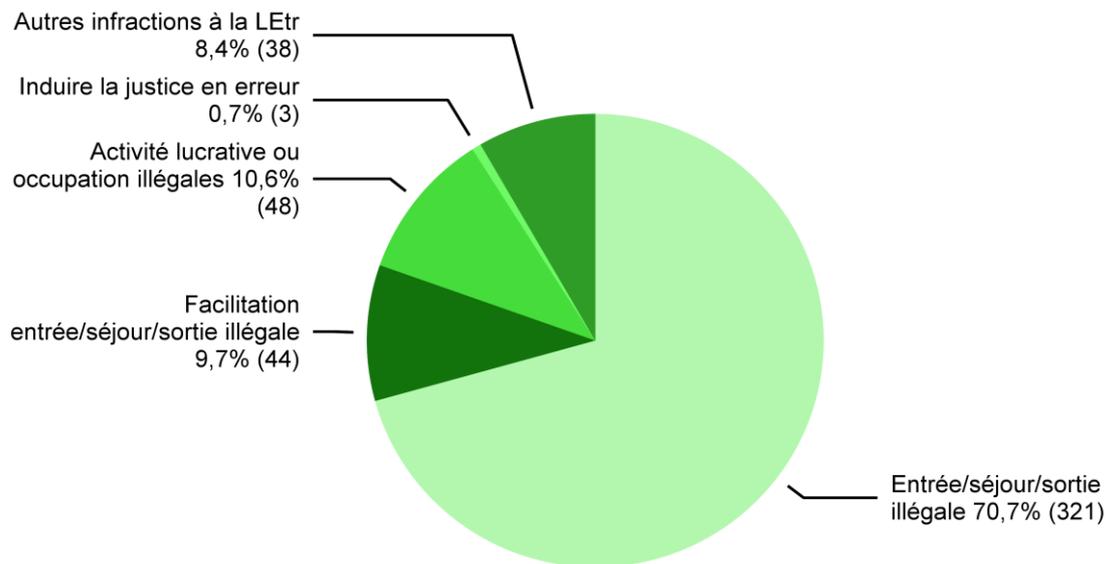
**Tableau 31:** Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

### 3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

#### 3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

##### Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

---



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Figure 33:** Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

### 3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

#### Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total infractions à la LEtr</b>	<b>389</b>	<b>100,0%</b>	<b>454</b>	<b>100,0%</b>	<b>17%</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>234</b>	<b>100,0%</b>	<b>321</b>	<b>100,0%</b>	<b>37%</b>
Viol. des dispo. sur l'entrée	12	100,0%	20	100,0%	67%
Séjour illégal	217	100,0%	301	100,0%	39%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	5	100,0%	0	s.i.	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
<b>Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.</b>	<b>53</b>	<b>100,0%</b>	<b>44</b>	<b>100,0%</b>	<b>-17%</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	53	100,0%	44	100,0%	-17%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	s.i.	0	s.i.	0%
<b>Total activité lucrative ou occupation illégales</b>	<b>56</b>	<b>100,0%</b>	<b>48</b>	<b>100,0%</b>	<b>-14%</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	36	100,0%	29	100,0%	-19%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	20	100,0%	19	100,0%	-5%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>8</b>	<b>100,0%</b>	<b>3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-63%</b>
Fausses indications / dissimulation de faits	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	5	100,0%	1	100,0%	-80%
<b>Total autres infractions à la LEtr</b>	<b>38</b>	<b>100,0%</b>	<b>38</b>	<b>100,0%</b>	<b>0%</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	30	100,0%	30	100,0%	0%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	4	100,0%	5	100,0%	25%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 32:** Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

## 4 Évolution

### 4.1 Tableaux

#### 4.1.1 Infractions selon la loi

	2008	2009	2010	2011	2012
Code pénal (CP)	13 598	13 429	13 487	14 659	16 624
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 717	1 893	1 762	1 500	2 102
Loi sur les Étrangers (LEtr)	420	481	429	389	454

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 33:** Infractions selon la loi

#### 4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total général du Code pénal</b>	<b>13 598</b>	<b>13 429</b>	<b>13 487</b>	<b>14 659</b>	<b>16 624</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle</b>	<b>1 215</b>	<b>1 099</b>	<b>1 050</b>	<b>975</b>	<b>996</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	10	6	7	3
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197	268
<b>Total patrimoine</b>	<b>8 947</b>	<b>9 055</b>	<b>8 996</b>	<b>10 062</b>	<b>11 547</b>
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429	6 555
dont vol par effraction	1 012	1 070	1 272	1 277	1 615
dont vol à l'arrachée	24	28	26	46	51
Vol de véhicule	767	681	694	682	642
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63	103
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855	1 655
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146	149
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8	23
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	26	25	81	43	41
<b>Total honneur, domaine secret ou privé</b>	<b>702</b>	<b>625</b>	<b>596</b>	<b>736</b>	<b>761</b>
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	117	100	94	121	110
<b>Total liberté</b>	<b>1 922</b>	<b>1 855</b>	<b>2 046</b>	<b>2 062</b>	<b>2 406</b>
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617	599
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19	24
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	0	1	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15	6
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	95	92	108	91	121
<b>Total intégrité sexuelle</b>	<b>196</b>	<b>185</b>	<b>187</b>	<b>213</b>	<b>194</b>
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	59	55	59	75	53
Viol (Art. 190)	15	24	23	18	27
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	14	9	10	15
Pornographie (Art. 197)	24	23	13	18	14
<b>Total danger collectif</b>	<b>152</b>	<b>148</b>	<b>132</b>	<b>96</b>	<b>80</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	73	91	82	43	26
<b>Total autorité publique</b>	<b>131</b>	<b>152</b>	<b>147</b>	<b>175</b>	<b>129</b>
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	51	47	56	65	48
<b>Total administration de la justice</b>	<b>130</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>75</b>	<b>115</b>
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	1	5	3	16
Autres Code pénal	203	229	253	265	396

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 34:** Titres du Code pénal et sélection d'infractions

#### 4.1.3 Code pénal: Infractions par région

	2008	2009	2010	2011	2012
Neuchâtel	6 137	5 939	5 598	7 117	7 518
La Chaux-de-Fonds	3 560	3 667	3 606	3 535	4 260
Boudry	1 788	1 765	2 035	1 971	2 450
Le Locle	789	753	864	882	902
Val-de-Travers	732	776	842	653	817
Val-de-Ruz	592	529	542	501	677

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 35:** Code pénal: Infractions par région

#### 4.1.4 Code pénal: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011	2012
Neuchâtel	4 665	4 606	4 432	5 519	5 872
La Chaux-de-Fonds	3 526	3 641	3 586	3 517	4 241
Val-de-Travers	685	709	769	610	755
Le Locle	649	625	747	759	742
La Tène	460	389	352	520	575
Boudry	312	275	288	316	524
Peseux	261	340	361	365	367
Colombier (NE)	252	302	331	283	312
Saint-Blaise	265	260	208	327	307
Le Landeron	357	409	272	335	295
Corcelles-Cormondrèche	133	145	124	192	237
Cortailod	135	129	198	169	220
Bevaix	211	149	241	214	216
Auvernier	106	71	87	130	197
Hauterive (NE)	113	62	105	139	173
Cernier	133	151	113	87	145
Cressier (NE)	96	103	95	164	142
Cornaux	130	52	109	81	110
Saint-Aubin-Sauges	130	141	172	106	105
Bôle	104	83	54	61	85
Fontainemelon	56	51	62	74	85
Gorgier	67	86	108	65	84
Rochefort	48	25	38	46	63
Les Brenets	60	28	41	57	59
Les Geneveys-sur-Coffrane	59	64	52	65	57
Les Hauts-Geneveys	37	41	34	34	56
Les Ponts-de-Martel	29	66	54	33	56
Chézard-Saint-Martin	39	30	46	53	54
Fontaines (NE)	31	37	38	40	54
Boudevilliers	38	24	23	20	51
Dombresson	41	28	45	40	46
Les Verrières	21	34	41	30	45
Lignièrès	47	49	21	27	43
Coffrane	11	24	10	14	31
Montmollin	10	26	17	12	26
Vaumarcus	12	6	14	15	25
Fenin-Vilars-Saules	57	9	24	15	19
La Sagne	29	19	20	10	18
La Côte-aux-Fées	26	33	32	13	17
Valangin	17	20	27	15	17
Autres communes	140	87	96	87	98

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 36:** Code pénal: Infractions selon les communes

#### 4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total infractions à la LStup</b>	<b>1 717</b>	<b>1 893</b>	<b>1 762</b>	<b>1 500</b>	<b>2 102</b>
<b>Total possession/saisie</b>	<b>659</b>	<b>861</b>	<b>809</b>	<b>697</b>	<b>899</b>
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	653	855	808	695	890
Possession/saisie crime	6	6	1	2	9
<b>Total consommation</b>	<b>822</b>	<b>829</b>	<b>756</b>	<b>615</b>	<b>920</b>
<b>Total culture/production</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>39</b>	<b>72</b>
Culture/production contravention	0	0	0	0	0
Culture / production délit	21	36	46	39	71
Culture / production crime	4	6	6	0	1
<b>Total trafic</b>	<b>192</b>	<b>153</b>	<b>133</b>	<b>114</b>	<b>180</b>
Trafic délit	117	94	91	83	136
Trafic crime	75	59	42	31	44
<b>Total contrebande</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>31</b>
Importation, exportation, transit délit	5	3	8	21	27
Importation, exportation, transit crime	14	5	4	14	4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 37:** Infractions à la loi sur les stupéfiants

#### 4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par région

	2008	2009	2010	2011	2012
Neuchâtel	852	838	721	626	743
La Chaux-de-Fonds	402	519	475	445	669
Boudry	188	202	253	169	299
Le Locle	106	142	83	108	185
Val-de-Travers	109	137	143	69	132
Val-de-Ruz	60	55	87	83	74

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 38:** Loi sur les stupéfiants: Infractions par région

#### 4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011	2012
La Chaux-de-Fonds	400	518	472	442	666
Neuchâtel	698	670	616	500	577
Le Locle	91	123	53	91	163
Val-de-Travers	83	127	131	57	118
Colombier (NE)	18	25	47	19	65
Peseux	59	67	48	53	60
Boudry	32	18	39	17	57
Le Landeron	42	62	44	42	53
Corcelles-					
Cormondrèche	12	9	21	14	30
Saint-Blaise	46	31	16	23	28
Cressier (NE)	12	9	8	11	27
La Tène	22	27	16	25	27
Fontainemelon	9	7	13	20	25
Bevaix	11	20	19	14	19
Hauterive (NE)	16	11	10	10	17
Les Brenets	11	16	16	12	17
Auvernier	13	4	13	8	14
Bôle	5	19	12	4	13
Cortailod	18	9	12	15	11
Cernier	12	10	17	16	10
Gorgier	7	13	10	5	10
La Côte-aux-Fées	2	3	4	5	10
Saint-Aubin-Sauges	6	12	16	7	10
Cornaux	13	9	6	10	8
Dombresson	5	3	8	12	8
Les Hauts-Geneveys	2	12	15	5	7
Chézard-Saint-Martin	0	3	6	13	6
Fontaines (NE)	6	2	6	5	6
Lignièrès	2	19	5	5	6
Rochefort	7	6	12	9	6
Les Geneveys-sur-					
Coffrane	4	9	4	3	5
Les Verrières	24	7	8	7	4
Coffrane	0	1	0	0	3
Vaumarcus	0	0	1	0	3
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	2
La Sagne	2	1	1	3	2
Montmollin	2	0	1	4	2
Boudevilliers	4	1	0	0	1
Brot-Plamboz	0	0	1	0	1
Le Cerneux-Péquignot	2	1	3	5	1
Autres communes	19	9	32	9	4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 39:** Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

#### 4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total général infractions à la LEtr</b>	<b>420</b>	<b>481</b>	<b>429</b>	<b>389</b>	<b>454</b>
<b>Total entrée/séjour/sortie illégal</b>	<b>203</b>	<b>260</b>	<b>239</b>	<b>234</b>	<b>321</b>
Violation des dispositions sur l'entrée	5	4	13	12	20
Séjour illégal	198	255	226	217	301
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	1	0	5	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0
<b>Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.</b>	<b>66</b>	<b>108</b>	<b>83</b>	<b>53</b>	<b>44</b>
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	66	108	83	53	44
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0
<b>Total activité lucrative ou occupation illégales</b>	<b>96</b>	<b>97</b>	<b>92</b>	<b>56</b>	<b>48</b>
Exercer une activité lucrative sans autoris.	55	56	54	36	29
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	41	41	38	20	19
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0
<b>Total induire la justice en erreur</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Fausse indications / dissimulation de faits	0	2	9	3	2
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	13	2	5	1
<b>Total autres infractions à la LEtr</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	2	30	30
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	0	1	4	5
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	1	4	3
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	55	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 40:** Infractions à la loi sur les étrangers

#### 4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par région

	2008	2009	2010	2011	2012
Neuchâtel	209	208	191	168	207
La Chaux-de-Fonds	124	176	115	140	164
Boudry	40	34	56	26	38
Le Locle	24	29	35	23	18
Val-de-Travers	18	28	15	21	16
Val-de-Ruz	5	6	17	11	11

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 41:** Loi sur les étrangers: Infractions par région

#### 4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011	2012
La Chaux-de-Fonds	124	175	115	140	164
Neuchâtel	179	182	171	132	181
Le Locle	19	24	27	18	16
Val-de-Travers	4	20	10	17	13
La Tène	25	17	8	14	8
Le Landeron	4	5	0	13	10
Boudry	6	6	6	6	12
Colombier (NE)	2	8	0	6	7
Hauterive (NE)	0	3	1	6	2
Peseux	16	7	17	6	6
Cortailod	3	7	24	5	4
Les Brenets	5	1	1	5	1
Les Verrières	13	8	5	4	3
Fontainemelon	0	1	3	3	4
Cressier (NE)	0	0	6	2	2
Les Hauts-Geneveys	0	2	0	2	0
Valangin	0	0	1	2	0
Auvernier	3	4	1	1	4
Boudevilliers	2	0	1	1	0
Cernier	0	2	0	1	2
Chézard-Saint-Martin	0	0	0	1	3
Corcelles-Cormondrèche	4	0	3	1	2
Montmolin	0	0	1	1	2
Saint-Blaise	1	1	4	1	3
Vaumarcus	0	0	0	1	1
Bevaix	2	1	0	0	0
Bôle	0	0	3	0	1
Brot-Dessous	2	0	1	0	0
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0
Coffrane	0	0	0	0	0
Cornaux	0	0	1	0	1
Dombresson	0	0	7	0	0
Enges	0	0	0	0	0
Engollon	0	0	0	0	0
Fenin-Vilars-Saules	2	0	0	0	0
Fontaines (NE)	0	1	0	0	0
Fresens	0	0	s.i.	0	s.i.
Gorgier	1	0	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	1
Autres communes	3	6	12	0	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 42:** Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

#### 4.1.11 *Infractions de violence*

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total infractions de violence</b>	<b>2 129</b>	<b>1 893</b>	<b>1 825</b>	<b>1 774</b>	<b>1 776</b>
<b>Violence grave (exercée)</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	10	7	8	4
Homicides avec arme à feu	1	3	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	2	2	4	1
Homicides autre instrument	1	5	5	3	3
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6	6
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	0	3	6	5	4
Lés. corp. graves autre instrument	2	3	0	1	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	24	23	18	27
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	1	0
<b>Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)</b>	<b>1 355</b>	<b>1 210</b>	<b>1 174</b>	<b>1 116</b>	<b>1 117</b>
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197	268
Voies de fait (Art. 126)	956	843	784	665	600
Participation à rixe (Art. 133)	48	10	28	23	18
Participation à agression (Art. 134)	9	19	25	38	38
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	50	68	67	62	103
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19	24
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	20	16	32	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	51	47	56	65	48
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>752</b>	<b>643</b>	<b>615</b>	<b>625</b>	<b>622</b>
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617	599
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	6	7	4	8	23

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 43:** Infractions de violence

#### 4.1.12 *Infractions de violence domestique*

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total infractions de violence domestiques</b>	<b>1 035</b>	<b>942</b>	<b>887</b>	<b>744</b>	<b>848</b>
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	4	5	2	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	0	2	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	25	23	34	41	70
Voies de fait (Art. 126)	400	372	357	240	248
Mise en danger vie (Art. 129)	1	0	0	0	0
Injure (Art. 177)	166	151	148	150	212
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	45	61	34	35	31
Menaces (Art. 180)	283	257	250	197	233
Contrainte (Art. 181)	27	15	8	11	8
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	1	1	5	3
Actes sexuels enfant (Art. 187)	22	15	14	14	4
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	10	6	5	6	4
Viol (Art. 190)	7	8	8	9	11
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2	4	1
Autres articles du CP	41	27	20	27	20

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 44:** Infractions de violence domestiques

#### 4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)</b>	<b>8 947</b>	<b>9 055</b>	<b>8 996</b>	<b>10 062</b>	<b>11 547</b>
Appropri. illégitime (Art. 137)	182	209	175	165	191
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	103	110	95
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429	6 555
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	767	681	694	682	642
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63	103
Soustraction de chose (Art. 141)	0	0	3	1	5
Soustraction de données (Art. 143)	1	0	1	2	60
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	5	2	1	3	8
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855	1 655
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 084	1 139	1 367	1 353	1 687
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146	149
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	66	82	121	110	169
Filouterie d'auberge (Art. 149)	21	21	17	14	12
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	38	24	14	53
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8	23
Gestion déloyale (Art. 158)	4	4	9	2	5
Détournement de salaire (Art. 159)	5	6	4	2	1
Recel (Art. 160)	65	56	37	55	81
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	14	3	2	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	8	2	4	5	6
Autres infractions contre le patrimoine	465	29	88	41	45

© Office fédéral de la statistique (OFS)

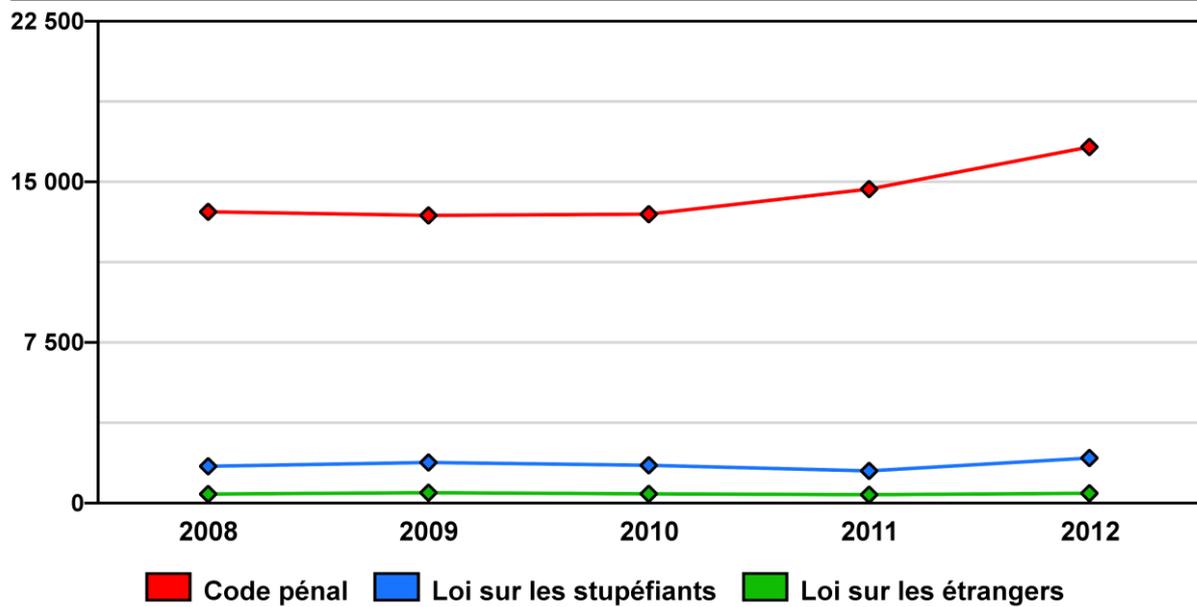
**Tableau 45:** Infractions contre le patrimoine

## 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

#### Infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2013

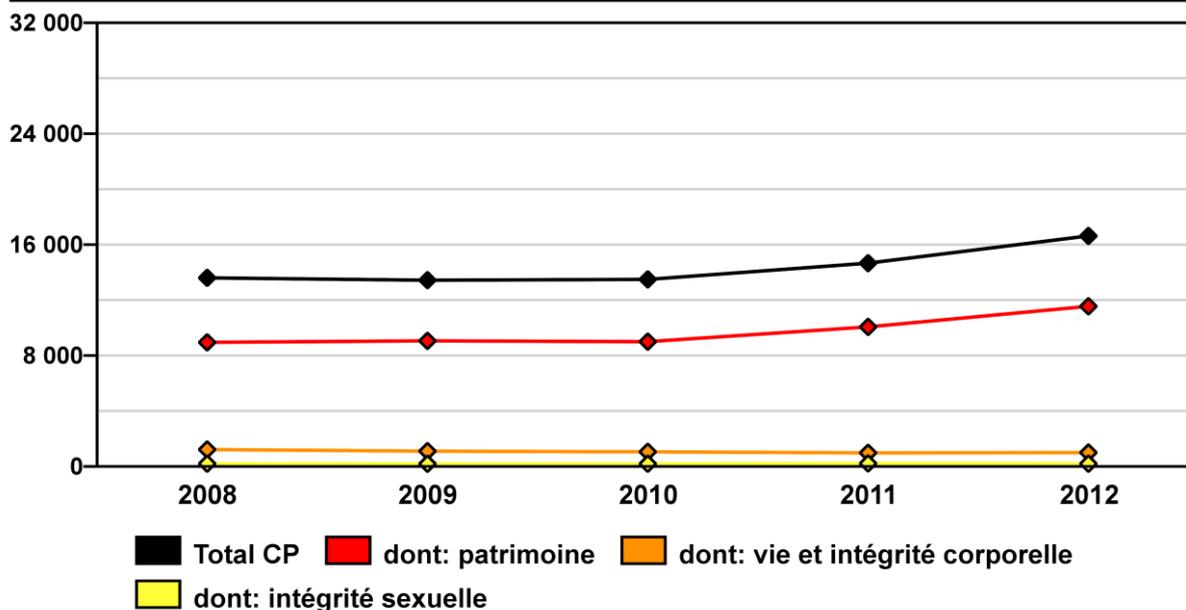
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Infractions selon la loi

#### 4.2.2 Code pénal: sélection de titres

##### Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2013

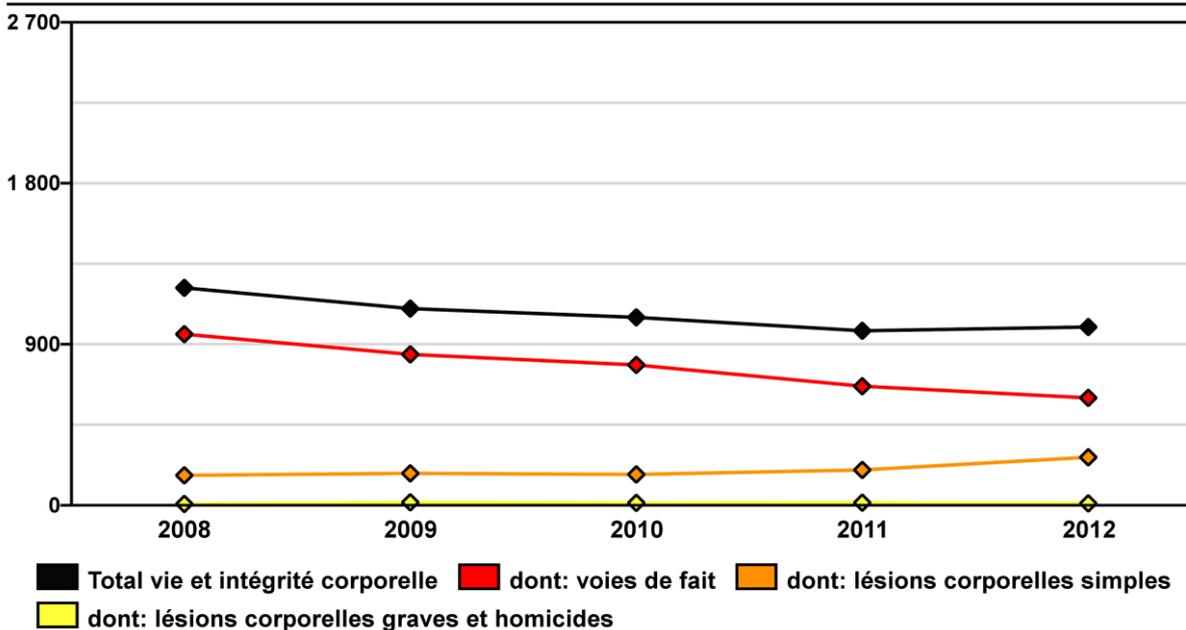
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

#### 4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

##### Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 11.2.2013

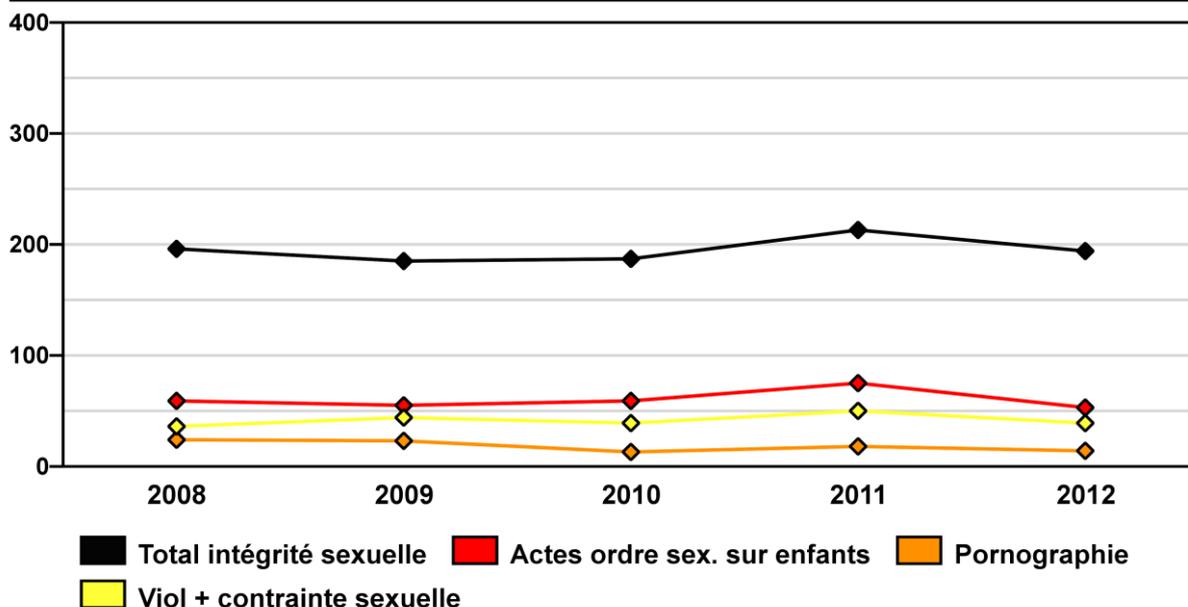
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

#### 4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

##### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2013

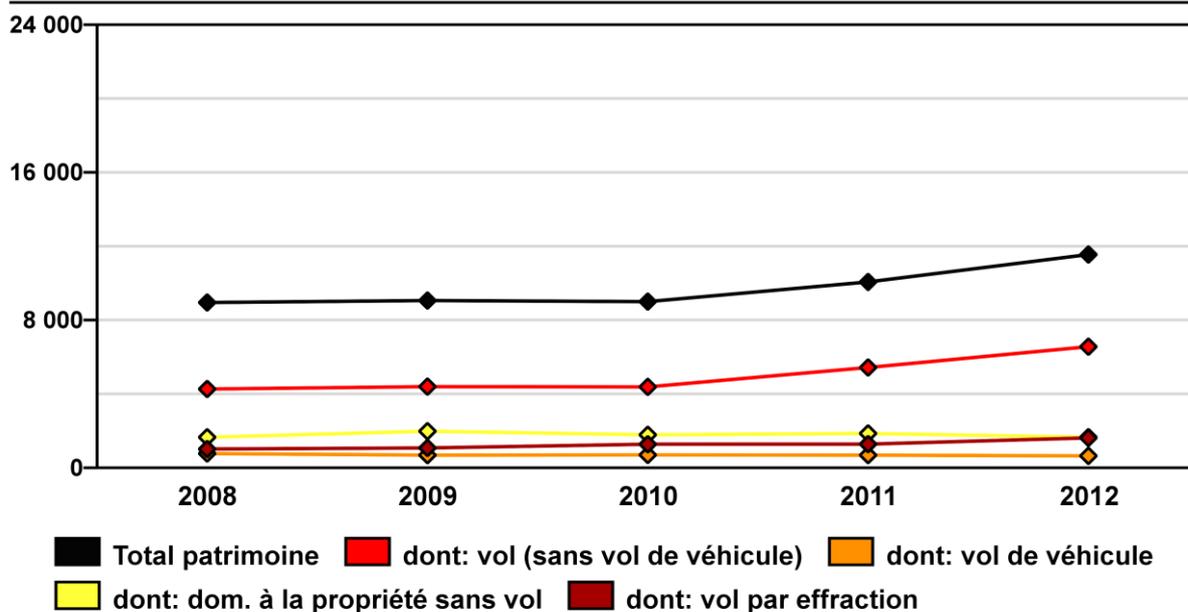
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

#### 4.2.5 Infractions contre le patrimoine

##### Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 11.2.2013

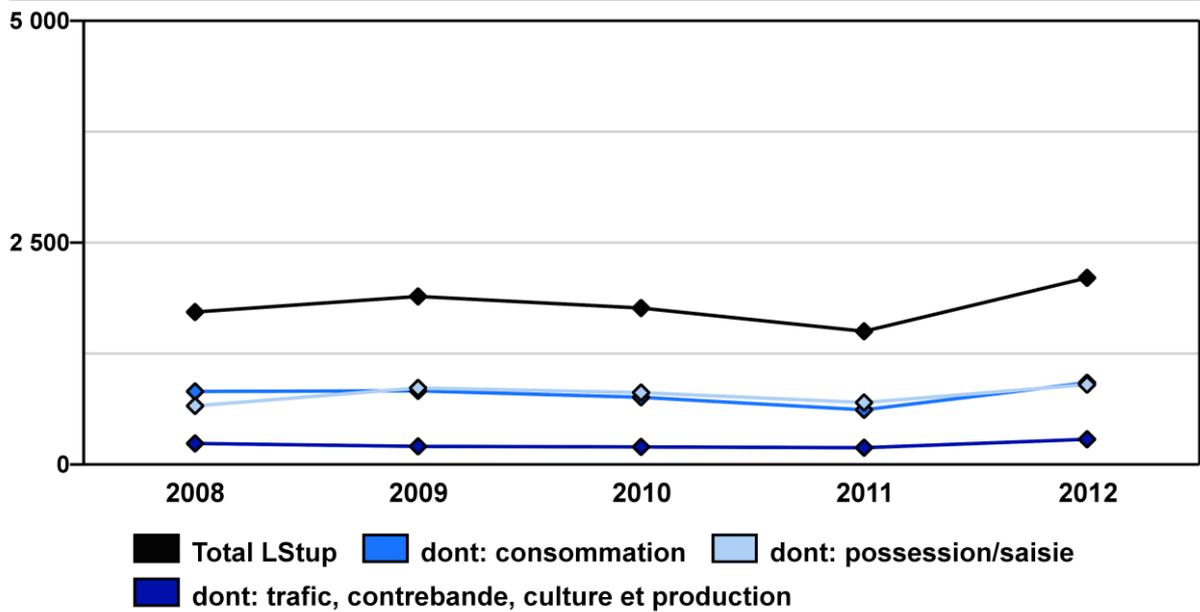
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

#### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

##### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

## 5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

### 5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2011	2012	Différence
<b>Total incendie</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>14%</b>
dont cause inconnue	8	2	-75%
dont cause technique	21	31	48%
dont cause naturelle	0	0	0%
<b>Total incendie de véhicule</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total explosion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total décès extraordinaire</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>-24%</b>
dont cause naturelle	27	17	-37%
dont cause inconnue	6	8	33%
<b>Total suicide</b>	<b>49</b>	<b>44</b>	<b>-10%</b>
dont par arme à feu	6	1	-83%
dont par pendaison	9	13	44%
dont par noyade	3	3	0%
dont par inhalation de gaz	1	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	0	3	s.i.
dont par collision	4	1	-75%
dont par précipitation dans le vide	2	2	0%
dont par arme blanche	2	0	-100%
dont par étouffement	1	2	100%
dont par immolation	1	0	-100%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	17	18	6%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	3	1	-67%
<b>Total tentative de suicide</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0%</b>
<b>Total accident (sans LCR)</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>63%</b>
dont de travail	1	3	200%
dont de sport ou loisir	0	3	s.i.
dont noyade ou accident de plongée	3	2	-33%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	1	s.i.
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	1	2	100%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	1	s.i.
dont autres accidents	3	1	-67%
<b>Total personne disparue</b>	<b>385</b>	<b>430</b>	<b>12%</b>
dont disparue	38	38	0%
dont évadée	2	1	-50%
dont en fuite	345	391	13%
<b>Total intervention dans la sphère privée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

## 5.2 Infractions à la loi sur la circulation routière (LCR)

### Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>s.i.</b>	<b>0</b>	<b>s.i.</b>	<b>0%</b>
<b>Total loi sur la circulation routière (LCR)</b>	<b>0</b>	<b>s.i.</b>	<b>0</b>	<b>s.i.</b>	<b>0%</b>
<b>Total Ordonnance sur les chauffeurs (OTR)</b>	<b>0</b>	<b>s.i.</b>	<b>0</b>	<b>s.i.</b>	<b>0%</b>
Violation des règles de circulations (Art. 90)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont contraventions	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont délits	0	s.i.	0	s.i.	0%
Incapacité de conduire et opposition etc. (Art. 91)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont ébriété	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont autres motifs d'incapacité (drogue, médicaments, maladie)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infractions en cas d'accident (Art. 92)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont accident avec blessés/issue mortelle	0	s.i.	0	s.i.	0%
Sécurité du véhicule (Art. 93)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Vol d'usage (Art. 94)	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont véhicules à moteur	0	s.i.	0	s.i.	0%
dont véhicules non motorisés	0	s.i.	0	s.i.	0%
Conduite sans permis de conduire (Art. 95)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Usage abusif de permis et de plaques (Art. 96)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Détérioration, déplacement ou enlèvement de signaux (Art. 97)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Déplacement de signal/marque sans autorisation (Art. 98)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres contraventions (Art. 99)	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Tableau 47:** Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions

## 6 Glossaire méthodologique

### 6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

### 6.2 Définitions

#### 6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

#### 6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

#### 6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

#### 6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il

n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

### 6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

## 6.3 Principes d'exploitation des données

### 6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

## 6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

### 6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

### 6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

#### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

#### **6.4.3 Graphiques**

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

## 7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi .....	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région .....	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région .....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune .....	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région .....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	25
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	26
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour .....	26
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	27
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .....	28
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions .....	30
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité .....	34
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe .....	35
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	37
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions .....	39
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions.....	42
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	43
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions .....	44
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	48
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions .....	50
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 52	52
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	53
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 53	53
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution.....	54
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	55
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions .....	57
Tableau 33: Infractions selon la loi .....	58
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
Tableau 35: Code pénal: Infractions par région .....	60
Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes.....	61
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	62
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par région.....	62
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes .....	63
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers .....	64
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par région .....	64
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes.....	65
Tableau 43: Infractions de violence .....	66
Tableau 44: Infractions de violence domestiques .....	67
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine .....	67
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements .....	72
Tableau 47: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions .....	73

## 8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi .....	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal .....	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) .....	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (%) par région .....	12
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (%) par commune .....	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par région .....	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (%) par commune.....	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par région .....	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par commune.....	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe .....	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe .....	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence .....	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé .....	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	31
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives .....	33
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	33
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction .....	36
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu .....	38
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction .....	39
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	40
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction .....	41
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	43
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	44
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	45
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées .....	46
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule .....	47
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	48
Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	49
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	51
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances .....	52
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	56
Figure 34: Infractions selon la loi .....	68
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	69
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle .....	69
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle .....	70
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants .....	71